

CONGRÈS DES  
POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX  
**CONSEIL DE L'EUROPE**

# RAPPORT D'ACTIVITES

Communication du  
Secrétaire Général du Congrès

à l'occasion de la 1154e réunion des Délégués des  
Ministres (avril 2012 – novembre 2012)

CG(23)19

Télécharger la version  
électronique du document





**CG(23)19**  
14 novembre 2012

## **Rapport d'activités du Congrès**

Communication du Secrétaire Général du Congrès, Andreas Kiefer, à l'occasion de la 1154e réunion des Délégués des Ministres (avril 2012 – novembre 2012)



# INTRODUCTION

Depuis la dernière communication aux Délégués des Ministres début mai 2012, le Congrès a poursuivi la mise en œuvre de ses priorités dans la promotion et le renforcement de la démocratie locale et régionale, l'élargissement du dialogue politique et institutionnel ainsi que le développement de la coopération et des partenariats.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale dans les Etats membres, le Congrès a adopté des recommandations sur la démocratie locale et régionale en l' « ex République yougoslave de Macédoine » et en Azerbaïdjan et a effectué des visites dans six pays - Ukraine, Hongrie, Espagne, Géorgie, Danemark et Irlande. Il a observé les élections locales en Serbie, Arménie et Bosnie-Herzégovine. Il s'est engagé activement dans le plan d'action du Conseil de l'Europe sur l'Ukraine et l'élaboration d'un plan d'action pour l'Arménie. Il a accru son programme de coopération avec l'Albanie – et lancera son projet d'ici la fin 2012 avec le soutien financier de la Suisse. Il a enfin participé aux plans d'action pour le Maroc et la Tunisie dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines. Il a développé le projet d'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms et a adopté un Pacte des villes et des régions contre la violence sexuelle à l'égard des enfants, dans le cadre de la Campagne Un sur Cinq.

L'objectif du Congrès consiste à faire en sorte que les activités entreprises soient suivies d'actions concrètes sur le terrain. A cette fin, il continue à développer notamment les activités opérationnelles de post-monitoring et la coopération avec ses partenaires.

Le Congrès a inscrit sa propre réforme structurelle et politique dans le cadre plus large de la réforme du Conseil de l'Europe. Ce processus de réforme est fondé sur une évaluation continue de l'impact de ses recommandations et des répercussions de ses activités sur la vie des collectivités territoriales dont il est le représentant. Il a permis au Congrès de se positionner comme un partenaire actif et déterminé à la fois au sein de l'Organisation et à l'égard des Etats membres.

La nouvelle présidence du Congrès, élue en octobre 2012, a confirmé ces orientations. Dans son premier discours, lors de la 23<sup>e</sup> session, le Président nouvellement élu, Herwig Van Staa, a marqué sa détermination à mettre en œuvre les priorités 2013-2016 adoptées lors de cette même session, afin de contribuer à améliorer la qualité de la démocratie et des droits de l'homme au niveau local et régional et d'aider les collectivités territoriales à remplir leurs missions auprès de leurs citoyens, en particulier dans le contexte actuel de crise économique et financière.



# Table des matières

INTRODUCTION.....	5
<b>1. L'Agenda politique du Congrès.....</b>	<b>8</b>
<b>2. La coopération au sein du Conseil de l'Europe .....</b>	<b>12</b>
a. Le secteur intergouvernemental .....	12
b. L'Assemblée parlementaire .....	12
c. Le Commissaire aux droits de l'homme .....	13
d. La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI).....	13
e. La Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) .....	13
f. La Conférence des OING .....	14
<b>3. Le suivi de la démocratie locale et régionale .....</b>	<b>14</b>
a. Les activités de monitoring .....	14
b. L'observation des élections locales et régionales .....	16
<b>4. Les activités statutaires .....</b>	<b>18</b>
a. Les réunions du Bureau.....	18
b. Les sessions plénières .....	19
c. Le Forum statutaire.....	20
d. La Chambre des pouvoirs locaux .....	20
e. La Chambre des régions .....	21
f. Les Commissions .....	21
<b>5. L'engagement sur le terrain.....</b>	<b>24</b>
a. Inclusion des Roms .....	24
b. Soutien au processus démocratique dans la région euro-méditerranéenne.....	24
c. Valoriser les bonnes pratiques .....	24
d. Participation des citoyens : la Semaine européenne de la démocratie locale ....	25
e. Dialogue interculturel .....	26
f. Egalité hommes-femmes .....	26
g. Droits des enfants .....	26
<b>6. Les activités de coopération et de partenariat .....</b>	<b>27</b>
a. Les partenariats extérieurs .....	27
b. Les programmes de coopération et de partenariats ciblés .....	29
ANNEXES.....	32





# 1. L'Agenda politique du Congrès

- **Conférence sur l'Initiative citoyenne européenne** (Salzburg, 3-4 mai 2012)

Le Secrétaire Général du Congrès a participé à la première Conférence sur la démocratie européenne (EUDEM). Des représentants du Comité des régions, du Conseil économique et social de l'Union européenne, des experts ainsi que des représentants de la société civile se sont rencontrés au cours de cette première conférence interdisciplinaire pour évoquer les incidences du nouvel instrument sur l'initiative citoyenne prévu dans le traité de Lisbonne.

- **Communication aux Délégués des Ministres** (Strasbourg, 9 mai 2012)

Le Secrétaire Général s'est adressé aux Délégués des Ministres dans le cadre du dialogue institutionnel et a présenté une communication écrite (CG(22)20). Il a souligné que la réforme récente du Congrès avait eu des effets sur le suivi de la démocratie locale et régionale dans les États membres, qui était désormais plus efficace et davantage tourné vers la mise en œuvre, les rapports de suivi et les recommandations servant désormais de point de départ pour les activités de coopération post-suivi du Congrès. Ce processus se traduit par des échanges bilatéraux, mais aussi par des contributions du Congrès aux programmes de coopération du Conseil de l'Europe notamment pour l'Albanie, l'Ukraine, les questions roms et les projets au Maroc et en Tunisie.

- **122ème session du Comité des Ministres** (Strasbourg, 23 mai 2012)

Le Président du Congrès Keith Whitmore a présenté la contribution du Congrès à la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines, en particulier pour le Maroc et la Tunisie. Il a souligné que le Congrès assure deux types d'interventions: d'une part, une assistance immédiate afin d'aider à la mise en place d'un cadre juridique adéquat pour une démocratie locale et régionale effective et, d'autre part, un soutien aux initiatives concernant la gouvernance démocratique et la coopération avec les nouveaux élus locaux.

- **Visite officielle en Croatie** (4-6 juin 2012)

Le Président Whitmore, accompagné du Secrétaire Général du Congrès, a effectué cette visite à l'invitation du gouvernement croate. Ils ont notamment rencontré Neven Mimica, Vice-Premier ministre chargé de la coordination intérieure, des affaires étrangères et européennes et Arsen Bauk, Ministre de l'Administration publique, avec lesquels ils ont examiné, entre autres questions, la réforme de la démocratie locale et régionale en Croatie. A Dubrovnik, ils ont eu des échanges consacrés pour l'essentiel aux actions de prévention de la violence sexuelle à l'égard des enfants menées par le zupanja (région) et la ville de Dubrovnik, notamment dans le cadre de la Campagne 1 sur 5 du Conseil de l'Europe. Parmi les autres thèmes figuraient l'inclusion des Roms, la coopération transfrontalière, la diplomatie des villes et la situation des collectivités locales en Croatie.

- **Visite officielle en Autriche** (26-28 août 2012)

Le Président et le Secrétaire Général ont rencontré la Présidente et le Vice-Président de la délégation autrichienne au Congrès, le Président de l'Association autrichienne des Municipalités Helmut Mödelhammer et ont rencontré des responsables du Centre de protection des enfants et le Commissaire pour l'intégration de la Ville de Salzburg. Ils ont eu également une rencontre avec le Président de la Région de Salzburg, Gabi Burstaller.

- **4èmes Assises des associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux** (Strasbourg, 13 septembre 2012)

Depuis 2006, les Assises se tiennent tous les deux ans et permettent de dégager des priorités d'actions communes et de développer la consultation et les échanges entre les associations et le Congrès. Le Président Whitmore a souligné le rôle de "système d'alerte précoce" des associations qui peuvent signaler les nouveaux défis auxquels sont confrontés

les pouvoirs locaux et régionaux ou les éventuels problèmes liés à l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale. Pour développer cette coopération, ces 4èmes Assises ont discuté d'actions conjointes possibles notamment dans trois domaines: l'impact de la crise financière mondiale sur les collectivités territoriales, l'éthique, la transparence et la lutte contre la corruption pour une bonne gouvernance locale et régionale et la coopération avec les pays membres et non-membres voisins du Conseil de l'Europe. Les participants ont été invités, en particulier, à apporter leur contribution au projet de Priorités du Congrès pour 2013-2016 et ont tenu un débat sur les actions concrètes que peuvent mener les associations nationales et les collectivités territoriales dans le cadre de la Campagne 1 sur 5 du Conseil de l'Europe sur la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants.

- **31e Conférence des Ministres de la Justice** (Vienne, 19-21 septembre 2012)

Le Président Whitmore a participé à la Conférence sur le thème "Réponses de la justice à la violence urbaine". Il a souligné que les citoyens attendent une action efficace en premier lieu de la part des autorités locales lorsque des violences éclatent. Il a affirmé que, pour le Congrès, la réponse politique et sociale à la violence urbaine doit être de favoriser le dialogue, les partenariats, et la participation de tous les citoyens - en particulier les jeunes et les groupes minoritaires.

- **9e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de la jeunesse** (St-Petersburg, 24 septembre 2012)

La Conférence s'est attachée notamment à identifier des politiques de jeunesse innovantes à un moment où les jeunes Européens font face à des défis croissants en raison de l'évolution démographique et de la situation économique actuelle. Le Président du Congrès a rappelé que la participation active des jeunes dans la prise de décision aux niveaux local et régional est essentielle pour bâtir une société plus démocratique, plus solidaire et plus prospère.

- **25e Assemblée générale du Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE)** (Cadix, 27 septembre 2012)

Une délégation de haut niveau du Congrès, menée par son Président, a participé à cette Assemblée générale. Le Président Whitmore a rappelé que le Congrès est convaincu que la sortie de crise passe par les exigences de décentralisation, de démocratie et de développement. Il a présenté des initiatives du Conseil de l'Europe et du Congrès pour limiter l'impact de la crise financière et économique sur les collectivités territoriales. Le CCRE représente plus de 55 associations nationales de collectivités locales et régionales de plus d'une quarantaine de pays. Les participants ont, par ailleurs, été informés des évolutions récentes de l'édition en cours de la Semaine européenne de la démocratie locale.

- **Forum mondial pour la démocratie** (Strasbourg, 5-11 octobre 2012)

Le Congrès a pris une part active au Forum mondial pour la démocratie qui a accueilli d'éminentes personnalités internationales, dans le but était d'identifier de nouvelles lignes d'action pour renforcer la démocratie au niveau mondial. Des représentants du Congrès notamment son Président et son Secrétaire Général ainsi que Leen Verbeek (Pays-Bas, SOC), Commissaire de la Reine de la province de Flevoland et représentant de la Chambre des régions du Congrès et John Warmisham (Royaume-Uni, SOC), conseiller de Salford et coordinateur de la Semaine européenne de la démocratie locale ainsi que Andrée Buchman (France, SOC), Conseillère régionale d'Alsace, Jean-Pierre Liouville (France, SOC), Vice-président du Conseil régional de Lorraine, Philippe Receveur (Suisse, PPE/DC), Ministre de l'environnement et de l'équipement du Canton du Jura et expert de la coopération transfrontière ont participé à la session plénière et à plusieurs tables rondes et conférences thématiques. Lors du débat sur « démocratie et mondialisation », le Président Whitmore a prôné un nouveau modèle de démocratie participative, fondé sur la participation des citoyens et faisant intervenir tous les résidents – les minorités, les étrangers et les immigrés – en leur donnant directement accès aux organes du pouvoir. Il a insisté sur le rôle crucial des collectivités locales et régionales dans ce cadre.

- **2e Conférence des ministres responsables de la cohésion sociale** (Istanbul, 11 octobre 2012)

Lors de cette conférence, le Président Whitmore a insisté sur le fait que les autorités locales et régionales étaient les premières responsables du bien-être de leurs collectivités et que la cohésion sociale était indispensable pour éviter des tensions croissantes entre différents groupes culturels. Il s'est exprimé en faveur de la « Nouvelle stratégie de cohésion sociale » du Conseil de l'Europe et a, par ailleurs, loué les efforts faits par les autorités turques en signant la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

- **Nouvelle présidence pour le Congrès** (Strasbourg, 16-17 octobre 2012)

Le Congrès a renouvelé sa présidence lors d'élections tenues dans le cadre de sa 23e session. Son nouveau Président est Herwig Van Staa (Autriche, PPE/DC). Il a élu également seize vice-Présidents, les Présidents des deux Chambres et les Présidents des trois Commissions (voir annexes).

- **Conférence sur « Les collectivités locales dans le système européen de la gouvernance à plusieurs niveaux »** (Bolzano, 25 octobre 2012)

Le Congrès était représenté à cette conférence de chercheurs sur le fédéralisme par son Secrétaire Général qui a présenté le rôle du Congrès dans la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale. Il a souligné que l'objectif du Congrès est la réalisation d'un espace européen unifié répondant à des normes communes en matière de démocratie locale et a insisté sur la nécessité d'examiner, à l'occasion des exercices de monitoring, l'état et la pertinence des réserves encore en vigueur à la Charte.

#### **La Présidence albanaise du Comité des Ministres et la démocratie locale et régionale** (mai - novembre 2012)

En inscrivant la promotion de la démocratie locale et régionale parmi les priorités de sa présidence du Comité des Ministres, l'Albanie a souligné l'importance de la dimension locale pour renforcer la démocratie en général et rapprocher davantage le pays du reste de l'Europe. Le programme mis au point par l'Albanie, avec le soutien et la participation active du Congrès, s'est organisé autour de plusieurs conférences et manifestations auxquelles le Président et des membres du Congrès ont participé.

Outre la réunion du Bureau du Congrès le 14 juin à Tirana suivie par des rencontres entre le Président Whitmore et le Président albanais, Bamir Topi, le Premier ministre, Sali Berisha et la présidente du Parlement, Jozefina Topalli, plusieurs séminaires et conférences se sont tenus à Tirana, notamment un séminaire sur « L'état de la régionalisation en Albanie : progrès et défis » (27 juillet), une conférence sur le rôle des collectivités locales dans la protection des droits de l'homme (6 septembre) et un séminaire international sur le thème « Renforcer la participation démocratique des citoyens à la prise de décision au niveau local » (5 octobre), ce dernier ayant donné le coup d'envoi à la Semaine européenne de la démocratie locale (SEDL) en Albanie.

Par ailleurs, la présidence albanaise a organisé les 30 et 31 octobre, une Conférence à haut-niveau sur le rôle de la décentralisation dans la consolidation de la démocratie en Albanie et l'intégration européenne, qui a réuni des représentants du gouvernement, des intervenants de l'Union Européenne et des représentants de collectivités territoriales d'Albanie ainsi que des donateurs. Le Congrès était représenté par quatre membres et son Secrétaire Général, qui ont participé notamment à diverses sessions thématiques.

Enfin, la Présidence albanaise a organisé le 9 novembre une conférence de haut niveau sur « la diversité en Europe : une force pour le futur » à laquelle la vice-Présidente du Congrès, Helena Pihlajassaari (Finlande, SOC) et son Secrétaire Général ont participé. Cette conférence a été suivie d'une cérémonie de passation de pouvoir de la présidence du Comité des Ministres à l'Andorre, à laquelle a participé le Président nouvellement élu du Congrès, Herwig Van Staa. Le Président a salué la décision de la présidence andorrane et des deux présidences suivantes (Arménie et Autriche) de faire également de la promotion de la démocratie locale et régionale, leur priorité commune.

## **2. La coopération au sein du Conseil de l'Europe**

Dans l'esprit de la réforme du Conseil de l'Europe, le Congrès a développé un dialogue accru et entrepris une coopération étroite avec ses différents partenaires au sein de l'Organisation.

### **a. Le secteur intergouvernemental**

#### **i. Plans d'action**

Le Congrès a inclus des projets sur la démocratie locale et régionale dans les plans d'action du Conseil de l'Europe pour l'Albanie, l'Arménie et l'Ukraine.

Il contribue également à la nouvelle politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines et a établi des relations dans le cadre de cette coopération avec le Maroc et la Tunisie (voir para. 6.b).

#### **ii. Comité Européen pour la Démocratie Locale et Régionale (CDLR)**

Le Président nouvellement élu du Congrès, Herwig Van Staa, rencontrera les membres du CDLR lors de leur réunion des 19-20 novembre 2012 et discutera avec eux des sujets d'intérêt commun.

#### **iii. Comité d'experts ad hoc sur les questions roms (CAHROM)**

Le Congrès est représenté aux réunions du Comité par son rapporteur thématique sur les Roms/Gens du voyage John Warmisham (Royaume-Uni, SOC). A l'occasion de la 3e réunion, qui s'est déroulée du 22 au 25 mai 2012 à Skopje et Ohrid, M. Warmisham a présenté les travaux de mise en place de l'Alliance européenne des Villes et des Régions pour l'inclusion des Roms.

#### **iv. Autres**

Le Congrès est également représenté aux groupes de rapporteurs du Comité des Ministres tels que le GR-DEM, le GR-EXT, le GR-H et le GR-SOC, ainsi qu'à d'autres Comités Directeurs et Comités d'experts du Conseil de l'Europe – notamment le Comité Directeur sur les droits de l'homme (CDDH), le Comité Directeur européen pour la Jeunesse (CDEJ), le Comité directeur sur la diversité culturelle et le dialogue interculturel (CDDI), le Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS) et le Groupe de spécialistes sur une justice adaptée aux enfants (CJ-S-CH) - par le biais de ses rapporteurs thématiques ou de son Secrétariat.

### **b. L'Assemblée parlementaire**

Le Congrès continue de développer des synergies avec les différentes instances de l'Organisation, en particulier avec l'Assemblée parlementaire, afin d'accroître la coopération dans les domaines d'intérêt commun.

Dans le cadre du suivi de la conférence des ministres responsables des collectivités locales et régionales de Kyiv en 2011, des échanges ont eu lieu afin de coordonner les activités futures des deux Assemblées en ce qui concerne la participation des citoyens et la promotion des droits de l'homme au niveau local.

Les résultats du Programme "Prix des bonnes pratiques pour les villes côtières européennes" ont été annoncés conjointement par le Président de l'Assemblée parlementaire et le Président du Congrès, le 26 avril 2012, lors d'une cérémonie durant la session de l'APCE à Strasbourg (voir ci-dessous dans 5.c. « valoriser les bonnes pratiques »).

### **c. Le Commissaire aux droits de l'homme**

Le Congrès a développé également une coopération étroite avec le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe dans les domaines de la promotion et de la protection des droits de l'homme au niveau local. Des consultations informelles peuvent notamment être organisées dans le contexte du suivi de la démocratie locale et régionale.

Le Commissaire Nils Muižnieks s'est adressé à la 23<sup>e</sup> session du Congrès (octobre 2012). Il a souhaité que les collectivités locales et régionales interviennent plus activement dans la protection des droits de l'homme en attirant l'attention sur les mesures à prendre, notamment sur l'inclusion des Roms, les migrations et la prise en compte des droits de l'homme dans l'établissement des budgets dans le contexte des programmes d'austérité.

### **d. La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)**

Le Congrès a suivi les activités de la Commission, en particulier le séminaire des organes spécialisés nationaux pour combattre le racisme et la discrimination raciale (Strasbourg, 31 mai-1<sup>er</sup> juin 2012), et a été représenté à la 58<sup>ème</sup> réunion de la Commission (Strasbourg, 19-22 juin 2012) par son rapporteur sur la lutte contre le racisme aux niveaux local et régional, Sherma Batson (Royaume-Uni, SOC).

### **e. La Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)**

Le Congrès mène une coopération étroite avec la Commission de Venise, en particulier dans le domaine de l'observation des élections, du suivi de l'application de la Charte et des programmes de coopération avec les régions voisines.

Il a participé les 2 et 3 juillet 2012 à Tirana à une conférence sur les expériences des institutions et Etats membres du Conseil de l'Europe dans l'application du Code de bonne conduite en matière électorale élaboré par la Commission de Venise - et adopté en 2002. La représentante du Congrès, Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC), Vice-présidente du Parlement régional de Salzbourg, a souligné que le Code de bonne conduite en matière électorale est un guide pratique et une source d'information et d'inspiration sur le terrain pour les observateurs du Congrès. Elle a montré comment les cinq principes du patrimoine électoral européen – suffrage universel, égal, libre, secret et direct – sont pris en considération et suivis dans les rapports et les recommandations du Congrès.

La Commission de Suivi a également renforcé sa coopération avec la Commission de Venise sur les questions de démocratie locale et régionale. Lars O. Molin (Suède, PPE/DC), Président de la Commission de Suivi, représente régulièrement le Congrès lors des réunions de la Commission de Venise. C'est notamment l'occasion d'informer la Commission, sur le suivi donné par les autorités des pays visités lors du monitoring, aux avis rendus par la Commission de Venise en matière de démocratie locale et régionale. Ses avis sont pris en considération également par les rapporteurs du Congrès lors de leurs visites et dans les recommandations adoptées par le Congrès.

Le volet institutionnel des activités de coopération du Congrès avec le Maroc et la Tunisie est mené en étroite collaboration avec la Commission de Venise. Le Congrès a participé à plusieurs auditions et rencontres de la Commission de Venise avec l'Assemblée Nationale Constituante (ANC) de la Tunisie sur le projet de Constitution. La Commission a également été associée aux échanges de vues du Congrès avec le Parlement marocain sur le projet de loi sur la régionalisation avancée.

## **f. La Conférence des OING**

Le Président du Congrès a participé à la table ronde sur «les engagements pour 2012 des organes du Conseil de l'Europe en matière de démocratie», organisée le 26 juin à Strasbourg par la Conférence des OING du Conseil de l'Europe. Il a identifié les éléments nécessaires à un modèle démocratique fondé sur la participation active et a souligné l'importance des organisations de la société civile en tant que partenaires-clés des collectivités locales et régionales dans la mise en œuvre de ces éléments.

La Conférence des OING participe également à la Semaine européenne de la démocratie locale, organisée chaque année par le Congrès.

## **3. Le suivi de la démocratie locale et régionale**

### **a. Les activités de monitoring**

Une grande priorité continue d'être accordée par le Congrès aux activités de suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale. Les visites plus fréquentes et plus régulières, puisque chaque État membre sera désormais visité et évalué tous les cinq ans, donnent également lieu à davantage de dialogue politique et de coopération avec les États concernés.

Le Congrès accorde également une grande attention à l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations faites dans le cadre du suivi et la mise en place de nouvelles formes de coopération pour répondre aux problèmes spécifiques rencontrés pendant les visites.

### **i. Les recommandations adoptées**

Lors de la **23<sup>e</sup> session** (octobre 2012), le Congrès a adopté deux Recommandations sur la démocratie locale et régionale dans les États membres suivants :

- « **L'ex-République yougoslave de Macédoine** » (17 octobre 2012)

Le rapport et la Recommandation 329 (2012) présentés par les deux co-rapporteurs Simon James (Royaume-Uni, GILD), et Andrée Buchmann, (France, SOC) évaluent l'évolution de la démocratie locale et régionale dans le pays depuis la dernière recommandation du Congrès en 2007. Globalement, le Congrès a noté avec satisfaction que les mesures prises depuis l'adoption de sa Recommandation 217(2007) représentent des progrès importants vers une démocratie locale et une décentralisation de meilleure qualité, et vers un bon fonctionnement de la coopération entre les municipalités et le gouvernement central. Ils prennent note toutefois de la disparité de richesse et de développement entre les municipalités urbaines et rurales et soulignent la nécessité d'améliorer la législation en ce qui concerne les compétences des autorités locales et la péréquation financière.

- **Azerbaïdjan** (17 octobre 2012)

Le rapport ainsi que la Résolution 345 (2012) et la Recommandation 326 (2012) présentés par les co-rapporteurs Jos Wienen (Pays-Bas, PPE/DC) et Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC), dressent le bilan de l'évolution de la démocratie locale en Azerbaïdjan depuis le rapport de suivi établi par le Congrès en 2003. Si le Congrès salue la création de trois associations nationales de collectivités locales, il regrette cependant qu'elles ne jouissent pas d'un rôle actif dans la représentation des intérêts des municipalités. En outre, il observe que les recommandations adressées aux autorités nationales en 2003 n'ont pas été mises en œuvre et qu'aucun calendrier n'a été fixé pour les appliquer. En outre, les rapporteurs se sont dits très inquiets du non-respect de la majorité des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale, ratifiée par l'Azerbaïdjan.

Dans sa Résolution, le Congrès a demandé à son Bureau d'envisager d'inviter le ministre de la Justice de l'Azerbaïdjan, en sa qualité de ministre chargé des autorités locales, à prendre

la parole lors de sa session d'octobre 2013 pour indiquer les mesures que compte prendre le Gouvernement visant à appliquer les principes de la Charte. En outre, il invite sa Commission de suivi à organiser d'urgence, à Bakou, un séminaire sur l'application de la Charte en Azerbaïdjan, en coopération avec les autorités nationales, locales et régionales et les ONG œuvrant dans le domaine de la démocratie locale ainsi qu'à effectuer une visite de suivi à mi-parcours afin de faire le point sur la situation de la démocratie locale et régionale au vu de la Recommandation qu'il vient d'adopter et d'évaluer les progrès réalisés dans l'intervalle. Le Congrès a enfin demandé au Comité des Ministres de prendre cette dernière en considération dans le cadre de ses activités en Azerbaïdjan.

## ii. Les visites

Depuis avril 2012, le Congrès a effectué six visites de suivi de la démocratie locale et régionale dans les Etats membres suivants :

- **Ukraine** (21-23 mai 2012)

La délégation du Congrès, conduite par Fabio Pellegrini (Italie, SOC) et Pascal Mangin (France, PPE/DC) a effectué cette troisième visite de suivi générale dans ce pays depuis qu'il a ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale en 1997. La délégation a rencontré le maire de Kyiv, Léonid Tchernovetski, et divers membres des autorités de la capitale, dont Oleksandr Popov, Chef de l'Administration de l'Etat de la Ville de Kyiv. Des réunions ont également eu lieu avec les associations de pouvoirs locaux, des conseillers municipaux des villes de Simferopol et Tchernivtsi et du Conseil régional de Ivano-Frankivsk, ainsi qu'avec des ministres et des parlementaires de la République autonome de Crimée. Enfin, la délégation a eu un échange de vues avec Maryna Stavnitchouk, conseillère auprès du Président de l'Ukraine et Chef du Service principal pour la modernisation constitutionnelle et législative. La deuxième partie de la visite est prévue en avril 2013.

- **Hongrie** (23-25 mai 2012)

La délégation du Congrès conduite par Artur Torres Pereira (Portugal, PPE/DC) et Devrim Çukur (Turquie, SOC) a effectué la première visite de suivi général dans ce pays depuis sa ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale en 1994. Des réunions ont eu lieu avec la délégation hongroise auprès du Congrès et des représentants d'associations locales. Un échange de vues s'est également tenu avec le Secrétaire d'Etat chargé des questions locales et le président de la Cour constitutionnelle ainsi que des rencontres avec les maires et les conseillers municipaux des villes de Budapest, Gödöllő Szentes et des membres du parlement national.

- **Espagne** (5-8 juin 2012)

La délégation du Congrès composée de deux rapporteurs sur la démocratie locale et régionale, Marc COOLS (Belgique, GILD) et Leen Verbeek (Pays Bas, SOC) a effectué cette visite au moment où les autorités espagnoles envisageaient de modifier les textes fondateurs régissant les collectivités locales. La deuxième partie de la visite est prévue en novembre 2012.

- **Géorgie** (11-13 juin 2012)

La délégation du Congrès conduite par Ian Micallef (Malte, PPE/CD) et Helena Pihlajasaari (Finlande, SOC) a effectué la deuxième visite de suivi général dans ce pays depuis sa ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale en 2004. La délégation s'est rendue en République autonome d'Adjara, pour rencontrer le Chef du gouvernement et le Ministre des Finances, ainsi que les maires de Batoumi, Kobulete, Khelvcahuri et Shuakhevi. Les membres de la délégation ont également eu un échange de vues avec les juges de la Cour constitutionnelle de Géorgie à Batoumi, la délégation géorgienne auprès du Congrès, les représentants de l'Association nationale des autorités locales, le Président et des membres du Parlement ainsi que les maires et les conseillers municipaux de Tbilissi et de Rustavi.

- **Danemark** (3-5 octobre 2012)

Les rapporteurs du Congrès Julia Costa (Portugal, PPE/DC) et Jean-Pierre Liouville (France, SOC) ont eu des réunions à Copenhague, Vallensbæk, Sorø and Maribo. Ils ont rencontré le Ministre de l'Economie et de l'Intérieur, le Secrétaire permanent adjoint aux Finances, le Président du Parlement danois, le Président de la Cour Suprême et des représentants des villes de Dragør and Lolland, de la région de Zeeland, des îles Féroé et du Groenland. Le rapport sur la situation de la démocratie locale et régionale au Danemark sera soumis pour approbation à la réunion de la Commission de suivi du Congrès en 2013.

- **Irlande** (3-5 octobre 2012)

Les rapporteurs du Congrès Michael Cohen (Malte, SOC) et Merita Jegeni Yıldız (Turquie, PPE/DC) ont eu des réunions à Dublin, Nava et Cork. La délégation a rencontré le ministre de l'Environnement et du Gouvernement communautaire et local, les maires de Dublin et Cork (comté et ville), des conseillers de Meath et Trim et le juge en chef de la Cour suprême. Ils ont également eu un échange de vues avec les associations nationales de collectivités locales et régionales et des membres du Parlement. Le rapport sur la situation de la démocratie locale et régionale en Irlande sera soumis pour approbation lors d'une réunion de la Commission de suivi en 2013.

### **iii. Les activités de post-monitoring**

Le Congrès est déterminé à mieux évaluer le suivi donné à ses Recommandations dans le cadre du suivi de la démocratie locale et régionale dans les Etats membres. Il a commencé à organiser des activités spécifiques dans les États concernés afin d'intensifier le dialogue avec et entre les autorités et d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions du monitoring.

Ce nouveau processus de post-monitoring a été lancé en Bosnie-Herzégovine le 4 septembre 2012 par une réunion à haut niveau sur le thème « Renforcer les compétences des autorités locales à travers une réforme législative : les recommandations du Congrès du Conseil de l'Europe ». La réunion, présidée par Lars O. Molin (Suède, PPE/DC), Président de la Commission de suivi, et ouverte par le maire de Sarajevo, Alija Behmen, avait pour objectif de discuter les meilleurs moyens de mettre en œuvre les recommandations du Congrès qui ont été formulées à la suite de deux visites de suivi en Bosnie-Herzégovine en 2011. Lars O. Molin a souligné que le post-monitoring souhaité par le Congrès n'est pas une procédure de surveillance, mais un travail collectif d'évaluation, à parité, entre les élus et des membres du gouvernement, tant au niveau national que local ou régional.

Cette réunion était précédée, le 22 mai 2012 à Sarajevo, par une présentation par le Secrétaire Général du Congrès des activités de suivi en Bosnie-Herzégovine au Groupe de travail sur les Balkans occidentaux du Comité des Régions. Le Congrès propose de contribuer à renforcer le socle de la démocratie locale en Bosnie-Herzégovine en aidant les autorités à réviser ou élaborer les textes législatifs concernant l'autonomie locale, notamment en clarifiant la répartition des compétences, en renforçant la coopération et l'interaction intergouvernementale et inter-municipale, et en intensifiant une gouvernance effective et la fourniture de services orientées vers la satisfaction des citoyens.

Dans ce domaine en particulier, le Congrès coopère étroitement avec les Bureaux extérieurs du Conseil de l'Europe

### **b. L'observation des élections locales et régionales**

Depuis 2010, le Congrès a pris des mesures pour élargir le champ de ses activités d'observation. L'observation des élections comprend désormais l'évaluation du système politique, de la situation juridique et du paysage médiatique ainsi que les informations



recueillies lors de la mission pré-électorale, en particulier en ce qui concerne la campagne électorale.

Le Congrès se concentre également plus intensément sur le suivi concret à donner aux recommandations faites par le Congrès suite aux missions d'observation des élections.

En outre, il met l'accent sur des formations régulières destinées aux membres du Congrès qui souhaitent participer à des missions d'observation. Ces formations sont habituellement organisées en coopération avec des partenaires stratégiques du Congrès dans le domaine de l'observation, notamment avec le Comité des Régions de l'Union Européenne, mais aussi avec les associations nationales de collectivités locales. Un exemple récent de collaboration fructueuse dans ce domaine a été la session de formation organisée en février 2012 à Londres, en partenariat avec l'Association britannique des collectivités locales.

- **Elections locales et provinciales en Serbie** (6 mai)

Une délégation du Congrès conduite par Nigel Mermagen (Royaume-Uni, GILD) - et comprenant des membres du Comité des régions de l'Union européenne - a observé le volet local et provincial des élections conduites en Serbie le 6 mai 2012. Pour la première fois, trois élections (présidentielle, législatives et locales) ont été organisées simultanément dans l'ensemble du pays. La délégation a relevé les améliorations apportées au cadre juridique et au système électoral de la Serbie, qui ont permis une meilleure identification des dirigeants locaux. Mais les atteintes au secret du vote, le manque de transparence de la propriété des médias et la situation de la minorité Rom, qui semble particulièrement exposée aux éventuelles fraudes électorales, restent des sources de préoccupation.

Dans le rapport adopté lors de la 23<sup>e</sup> session (octobre 2012), le Congrès constate que - à l'exception de quelques incidents - les élections ont été, pour l'ensemble, menées d'une manière ordonnée dans les bureaux de vote et bien organisées. Toutefois, le fait que trois élections ont été organisées le même jour a conduit au fait que les élections locales ont été largement éclipsées par le vote national. Dans la Recommandation 348 (2012), le Congrès insiste par ailleurs sur la nécessité d'améliorer l'équipement des bureaux de vote où, le plus souvent, des séparations en carton simples sont encore en usage à la place des isolements.

- **Elections locales partielles en Arménie** (9 septembre et 23 septembre 2012)

Une délégation du Congrès, conduite par Henry Feral (France, PPE/DC) - et comprenant également des membres du Comité des Régions - a effectué une mission d'observation des élections locales partielles dans ce pays. La délégation du Congrès a confirmé que le processus de vote était bien organisé et que les élections ont été menées de façon ordonnée et avec un niveau satisfaisant de participation des électeurs. Toutefois, la délégation a noté avec regret le manque d'engagement des partis politiques en Arménie à l'égard de la gouvernance locale. La délégation a reconnu qu'il s'agissait du résultat de différents facteurs, tel que le manque de ressources financières, de personnel et de candidats, mais a critiqué le fait que les partis politiques ne prêtent pas suffisamment d'attention à la démocratie et à la gouvernance au niveau local. En outre, la délégation du Congrès a appelé à une plus grande implication de la société civile dans ces questions.

Le rapport sera examiné lors de la 24<sup>e</sup> session (mars 2013).

- **Elections locales en Bosnie-Herzégovine** (7 octobre 2012)

Une délégation du Congrès conduite par Amy Koopmanschap (Pays-Bas, SOC) - et comprenant des membres du Comité des Régions de l'Union européenne et un membre de l'Association française du Conseil des communes et des régions d'Europe - a effectué une mission d'observation en Bosnie-Herzégovine (BiH) du 4 au 8 octobre 2012 et a observé le vote le 7 octobre. Deux semaines plus tôt, une mission préélectorale s'était déjà rendue en Bosnie-Herzégovine.

La délégation a considéré que les élections ont été préparées et menées d'une manière généralement satisfaisante, même si certains problèmes restent à régler pour la tenue d'élections véritablement démocratiques, en particulier l'influence des partis sur la composition des comités des bureaux de vote et le rôle des observateurs nationaux, le processus d'enregistrement et la portée de la libéralité de la loi électorale, à cet égard, ainsi que les questions d'assistance aux électeurs qui ne peuvent exercer leur droit de vote seul et le vote familial. En outre, la délégation a recommandé de reconsidérer l'utilisation de bulletins de vote soi-disant «soumissionnés» ou non confirmés pour les électeurs qui ne sont pas sur les listes électorales, mais revendiquent le droit de voter dans une municipalité donnée.

Le rapport sera examiné lors de la 24<sup>e</sup> session (mars 2013).

## **4. Les activités statutaires**

### **a. Les réunions du Bureau**

- **Strasbourg, 15 mai 2012**

Le Bureau a entendu un compte-rendu des activités et réunions du Président, ainsi que celles des Présidents des deux Chambres.

Le Bureau a examiné un premier projet de rapport sur les priorités 2012-2016 du Congrès. Les changements dans les délégations nationales, le suivi de la 22<sup>e</sup> session et les préparatifs de la 23<sup>e</sup>, les premières conclusions de l'observation des élections locales en Serbie (6 mai 2012), l'observation des élections prévues en Arménie (septembre 2012) et en Bosnie-Herzégovine (octobre 2012), les activités de coopération ainsi que les propositions de la présidence britannique du Comité des Ministres à l'égard de la démocratie locale et régionale au Conseil de l'Europe et les futures priorités de la présidence albanaise figuraient également à l'ordre du jour.

- **Tirana, 14 juin 2012**

Dans le cadre de la présidence albanaise du Comité des Ministres, le Bureau a tenu sa réunion dans la capitale albanaise. Après avoir rencontré le Président du Congrès, le maire de Tirana, Lulzim Basha, s'est adressé au Bureau et le vice-ministre de l'Intérieur, Ferdinand Poni, a présenté les priorités de la présidence albanaise.

Le rapport sur les priorités 2013-2016 du Congrès a été approuvé pour être débattu lors des 4<sup>es</sup> Assises des associations nationales des collectivités territoriales des pays membres le 13 septembre 2012.

Le Président a présenté au Bureau une information sur sa participation à la 112<sup>e</sup> session du Comité des Ministres le 23 mai 2012. Les débats au Comité des Ministres ont porté notamment sur la mise en œuvre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines et, dans ce cadre, sur les initiatives du Congrès concernant en particulier la préparation en cours d'un « statut de partenaire pour la démocratie locale » à l'intention, dans un premier temps, des associations et élus locaux et régionaux du Maroc et de la Tunisie.

L'état d'avancement du projet d'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Rom, notamment la présentation du concept de l'Alliance à la Commission Européenne et les discussions entamées dans la perspective d'un éventuel soutien de sa part, ont également été présentés au Bureau.

- **Strasbourg, 14 septembre 2012**

Les membres du Bureau ont examiné les futures priorités du Congrès pour la période 2013-2016, amendées suite à la consultation avec les associations nationales lors des Assises du 13 septembre en vue de leur adoption lors de la 23<sup>e</sup> Session.

Dans le cadre de la discussion sur les activités de coopération, un projet de résolution sur le rôle du Congrès dans la nouvelle politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines, a été approuvé.

La préparation de la 23e session, le projet d'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms, l'observation des élections locales et régionales, la contribution du Congrès à la Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe ainsi qu'un échange de vue avec des représentants de la Banque de développement du Conseil de l'Europe figuraient également à l'ordre du jour.

- **Strasbourg, 15 et 18 octobre 2012**

Le Bureau a adopté un projet de recommandation et de résolution sur l'observation des élections locales et régionales en Serbie et a été informé des premières conclusions de l'observation des élections en Arménie (9 et 23 septembre 2012) et en Bosnie-Herzégovine (7 octobre 2012). Il a également été informé des conclusions de la réunion de consultation des villes et des régions et autres partenaires pour l'inclusion des Roms, tenue le 25 septembre 2012, ainsi que de la mise en œuvre des activités du Congrès avec la Présidence albanaise du Comité des Ministres et du programme de la future présidence andorrane.

Le Bureau a entendu la communication du Président du Congrès et les rapports des Présidents des Chambres nouvellement élus.

Le calendrier des réunions des Bureaux et sessions en 2012 et 2013 a été présenté.

## **b. Les sessions plénières**

- **23e session** (Strasbourg, 15-18 octobre 2012)

Lors de cette session de renouvellement, le Congrès a élu son nouveau Président, les nouveaux Président de ses deux Chambres ainsi que celles de ses trois Commissions. Il a également élu les vice-Présidents dans ces différentes entités (voir annexes). Les personnes élues à la présidence resteront en fonction pendant 2 ans.

Les délégations nationales ont également été renouvelées. Le mandat des 636 membres du Congrès est, pour la première fois, de quatre ans.

Le Congrès a également adopté ses priorités pour les quatre années à venir. De 2013 à 2016, les activités du Congrès s'organiseront principalement autour de trois grands objectifs: Renforcer la qualité de la démocratie locale et régionale et des droits de l'homme en Europe, relever les nouveaux défis posés par la crise économique et financière et développer la coopération et les partenariats.

La session a examiné des rapports sur la situation de la démocratie locale dans «l'ex-République yougoslave de Macédoine» et en Azerbaïdjan, suite à des missions de monitoring menées par le Congrès dans ces deux pays en décembre 2011 et en avril 2012 ainsi que sur le déroulement des élections locales en Serbie en mai 2012.

L'évolution de la démocratie locale et régionale au-delà des frontières de l'Europe, dans le contexte de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines et, en particulier, des changements en cours dans les pays arabes a fait l'objet de deux débats, en présence notamment de l'adjointe au maire de Rabat et du Secrétaire de la Commission de Venise. Plusieurs textes ont été adoptés appelant à mettre en place des outils concrets pour renforcer la coopération avec ces pays. Le Congrès appelle notamment le Comité des Ministres à examiner la possibilité d'ouvrir la Charte européenne de la démocratie locale à l'adhésion par les pays du sud de la Méditerranée, en particulier le Maroc et la Tunisie. Il a par ailleurs décidé de prendre les mesures administratives et réglementaire nécessaire pour

pouvoir – le moment venu – adopter un statut de « partenaire pour la démocratie locale » à offrir aux élus des collectivités locales des pays voisins non membres du Conseil de l'Europe.

Différents volets de la démocratie territoriale ont également été examinés, en particulier « la participation des étrangers à la vie politique locale », « la gouvernance des macro-régions en Europe », « le droit de consultation des collectivités locales par les autres niveaux de gouvernement et le second niveau des collectivités territoriales et la gouvernance intermédiaire en Europe ».

Deux débats, l'un sur la législation et l'action des régions pour combattre l'exploitation et les abus sexuels à l'encontre des enfants et l'autre sur les jeunes et la démocratie ont également eu lieu.

Parmi les personnalités qui sont intervenues figuraient le ministre des affaires régionales d'Estonie, Siim Kiisler, le ministre adjoint de l'Intérieur albanais, Ferdinand Poni, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Nils Muižnieks et la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, Gabriella Battaini-Dragnoni.

Le Ministre estonien des Affaires régionales s'est adressé au Congrès, dans le cadre d'un échange de vues sur les progrès de la démocratie locale en Estonie. Suite à l'adoption d'une recommandation par le Congrès en 2010, le ministre a présenté la situation actuelle en Estonie, où le gouvernement a notamment appliqué des mesures sévères au niveau de l'Etat et au niveau local pour maîtriser la récession.

Le Ministre adjoint de l'Intérieur d'Albanie a souligné l'engagement fort de son pays au renforcement de la démocratie au niveau local et régional. Il a également insisté sur le rôle important que la Présidence du Comité des Ministres a eu pour son pays et a affirmé la volonté du gouvernement de poursuivre ses efforts au-delà de la fin de cette Présidence.

### **c. Le Forum statutaire**

Composé des Présidents des délégations nationales et des membres du Bureau du Congrès, le Forum statutaire a été mis en place dans le cadre de la réforme du Congrès, en remplacement de l'ancienne Commission permanente. Il permet d'aborder des aspects stratégiques de l'activité du Congrès.

Le Forum s'est réuni le 17 octobre à l'occasion de la 23<sup>e</sup> session du Congrès. Il a adopté la nouvelle procédure d'élection du Secrétaire Général du Congrès, présentée par Nataliya Romanova (Ukraine, GILD).

### **d. La Chambre des pouvoirs locaux**

Le 26 avril 2012, le Vice-Président du Congrès et Président de la Chambre des pouvoirs locaux, Jean-Claude Frécon (France, SOC) s'est rendu en visite officielle à Saint-Marin afin d'examiner la signature de la Charte européenne de l'autonomie locale par cet Etat. Au cours de la visite, M. Frécon a rencontré Antonella Mularoni, ministre des Affaires étrangères de Saint-Marin, Aoûto Casali, secrétaire d'Etat aux relations avec les conseils municipaux (Giunte di Castello), les Capitaines-régents, Maurizio Rattini et Italo Righi et la délégation de Saint-Marin auprès du Congrès.

Lors de la 23<sup>e</sup> session (octobre 2012), la Chambre a réélu Jean-Claude Frécon (France, SOC) à sa Présidence et à élu sept vice-Présidents (voir annexes). Elle a examiné et adopté les rapports, ainsi que les résolutions et recommandations correspondantes, sur la Démocratie locale en « ex-République yougoslave de la macédoine et les élections locales en Serbie. Elle a par ailleurs tenu un débat sur la participation des étrangers dans la vie politique locale.

## **e. La Chambre des régions**

La Chambre des régions a organisé le 1er Juin 2012 à Innsbruck, une conférence internationale sur "Les régions dotées de pouvoirs législatifs au sein du Conseil de l'Europe et l'Union européenne - Défis et objectifs stratégiques". Des sujets tels que la régionalisation en Europe, les actions régionales dans les domaines de la démocratie, la transparence et les droits de l'homme et la coopération transfrontalière ont été abordés. Une attention particulière a été consacrée au développement de divers systèmes de démocratie régionale (pays fédéraux, pays régionalisés, régions à statut spécial) et à la représentation et au rôle des gouvernements et des parlements régionaux au sein du Conseil de l'Europe et de ses organes intergouvernementaux.

Le 27 Juillet 2012, la Chambre a co-organisé, à Tirana, un séminaire international sur "L'état de la régionalisation en Albanie: Progrès et défis". La Chambre était représentée par son Président, Herwig Van Staa et par le Secrétaire Général du Congrès.

Le 10 octobre 2010, la Chambre a co-organisé, en collaboration avec le Conseil Général du Bas-Rhin, une conférence sur la coopération transfrontalière dans le cadre du Forum mondial de la démocratie organisé par le Conseil de l'Europe.

Au cours de la 23ème session, la Chambre des Régions a élu Nataliya Romanova (Ukraine, GILD) à sa présidence et a procédé à l'élection de ses sept vice-Présidents (voir annexes). Elle a débattu et adopté deux rapports, l'un sur « la gouvernance des grandes régions en Europe » et l'autre sur « la législation régionale et la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels des enfants » ainsi que les résolutions et recommandations correspondantes.

Les 8-9 novembre 2012 à Berlin, la Présidente nouvellement élue de la Chambre a représenté le Congrès lors de l'Assemblée générale et la conférence annuelle de l'Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE).

## **f. Les Commissions**

### **i. La Commission de suivi**

La Commission sur le suivi des obligations et des engagements des Etats membres de la Charte européenne de l'autonomie locale a été créée en octobre 2010 avec la réforme des structures du Congrès. Lors de sa réunion du 16 octobre 2012, à l'occasion de la 23<sup>e</sup> session, la Commission a réélu Lars O. Molin (Suède, PPE/DC) à sa présidence pour deux ans et a élu également cinq Vice-présidents : Devrim Cukur (Turquie, SOC), Irene Loizidou (Chypre, PPE/DC), Jos Wienen (Pays-Bas, PPE/DC), Andrée Buchmann (France, SOC) et Alexander Uss (Fédération de Russie, PPE/DC).

La Commission est chargée, en particulier, de contrôler l'application de la Charte et l'évolution des institutions des régions d'Europe, de préparer des rapports sur la situation de la démocratie locale et régionale dans les pays ayant ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale et d'étudier certaines questions spécifiques liées à la démocratie locale et régionale dans les Etats membres.

La Commission a tenu une réunion le 6 Juillet 2012 à Vannes (France) au cours de laquelle elle a approuvé deux projets de recommandation sur la démocratie locale et régionale dans «l'ex-République yougoslave de Macédoine» et l'Azerbaïdjan. Au cours de cette réunion, un séminaire s'est tenu sur la façon d'améliorer les activités de suivi, avec, entre autres, une présentation par un membre du Groupe d'experts indépendants sur les principales dispositions de la Charte et des sketches vidéo de situations lors de visites de suivi.

La Commission a répondu aux demandes reçues du Bureau du Congrès et du Bureau de la Chambre des pouvoirs locaux sur la situation de la démocratie locale et régionale en Finlande et aux Pays-Bas.

Un séminaire de haut niveau a également été organisé à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine) le 4 septembre 2012 avec des représentants des autorités centrales, régionales et locales, dans le cadre du processus de post-monitoring entrepris pour cet État membre. Il s'est penché sur la façon de mettre en œuvre la Recommandation 324 (2012), adoptée par le Congrès sur la démocratie locale et régionale en Bosnie-Herzégovine. Les autorités nationales ont demandé au Congrès de préparer une feuille de route qui sera discutée lors d'une deuxième réunion de haut niveau début 2013.

Lors de sa réunion à Strasbourg le 16 octobre à l'occasion de la 23<sup>e</sup> session, la Commission a adopté les conclusions d'un séminaire de formation organisé en juillet 2012 pour les membres qui auront la responsabilité d'agir en tant que rapporteurs. Un manuel pour les rapporteurs sera préparé qui fournira aux rapporteurs des lignes directrices en vue d'améliorer la qualité du processus de suivi. Par ailleurs, elle a tenu un débat sur la participation des minorités nationales à la vie politique locale et régionale. La Commission a adopté une proposition visant à préparer un rapport sur cette question en collaboration avec la Commission de la gouvernance.

Le programme de travail et le calendrier des visites de suivi pour la période de 2012 - 2014 a également été adopté.

## **ii. La Commission de la Gouvernance**

La Commission de la Gouvernance a été créée en octobre 2010 dans le cadre de la réforme des structures de Congrès. Lors de sa réunion le 16 octobre à l'occasion de la 23<sup>e</sup> session du Congrès, la Commission de la gouvernance a réélu Karl-Heinz Lambertz, (Belgique, SOC) à sa présidence pour un mandat de deux ans et a élu également cinq Vice-présidents : Britt-Marie Lovgren (Suède, GILD), Sevdia Ugrehelidze (Géorgie, PPE/DC), Henry Feral (France, PPE/DC), Amrit Mediratta (Royaume-Uni, CRE) et Mustafa Aygun (Turquie, CRE).

La Commission est en charge de questions relevant du mandat statutaire du Congrès telles que la gouvernance, les finances publiques, la coopération transfrontalière et interrégionale et l'e-démocratie, ainsi que la coopération avec le secteur intergouvernemental.

Le 30 mai 2012 à Innsbruck (Autriche), la Commission a organisé un séminaire sur «la gouvernance à multiveaux dans la coopération transfrontalière». Le séminaire a réuni des experts et des acteurs de la coopération transfrontalière. Des études de cas ont été présentées par l'Autriche, l'Allemagne et l'Ukraine et une table ronde a été organisée sur les perspectives de la gouvernance de coopération transfrontalière en Europe. Ce séminaire alimentera un rapport sur la coopération transfrontalière qui est en cours d'élaboration par la Commission.

Au cours de la réunion de la Commission, le 31 mai, les membres ont approuvé les rapports et leurs recommandations et résolutions sur les macro-régions et la consultation et les autorités locales de second rang. La Commission a également adopté un avis sur le rapport de la Commission des questions d'actualité sur les changements en cours dans les pays arabes en prévision de la 23<sup>e</sup> session.

Lors de sa réunion à Strasbourg le 16 octobre à l'occasion de la 23<sup>e</sup> session, la Commission a examiné l'état d'avancement des rapports actuellement préparés par les rapporteurs sur les « Critères d'éligibilité aux élections locales et régionales », le « Concept de « ressources suffisantes » dans la Charte européenne de l'autonomie locale », le « Développement de la régionalisation en Europe » ainsi que « Les niveaux de gouvernement infranationaux dans les États membres »

La Commission a également été informée des développements les plus récents concernant le suivi de la Conférence des ministres responsables des collectivités locales et régionales (3-4 Novembre 2011, Kyiv, Ukraine) et des préparatifs de la «Conférence sur la décentralisation», organisée dans le cadre de la présidence Albanie les 30-31 Octobre 2012 à Tirana.

### **iii. La Commission des questions d'actualité**

La Commission des questions d'actualité a été créée en octobre 2010 dans le cadre de la réforme des structures du Congrès. Lors de sa réunion du 16 octobre 2012 à l'occasion de la 23<sup>e</sup> session du Congrès, la Commission a élu son président Farid Mukhametshin (Fédération de Russie, GILD) pour un mandat de deux ans et a élu également quatre vice-présidents : Angelika Kordfelder (Allemagne, SOC), Ana Alos Lopez (Espagne, PPE/DC), Snezhina Madzharova (Bulgarie, PPE/DC) et Enes Ozkarsli (Turquie, PPE/DC). La Commission procédera à l'élection de son/sa 5<sup>ème</sup> vice-président(e) lors de sa prochaine réunion.

Selon son mandat, la Commission est chargée d'étudier le rôle des pouvoirs locaux et régionaux dans les domaines qui représentent un enjeu majeur pour nos sociétés, de réaliser des travaux sur des thèmes tels que la cohésion sociale, le développement durable, l'éducation, la culture et le dialogue interculturel dans la perspective des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe et de proposer des mesures pour répondre aux problèmes existants ou émergents ainsi qu'à la situation d'urgence au niveau local et régional.

Depuis sa dernière réunion lors de la 22<sup>e</sup> session (mars 2012), la Commission a travaillé sur la contribution du Congrès à la Campagne UN sur CINQ. En liaison avec la Campagne, un Pacte des villes et régions « Halte à la violence sexuelle contre les enfants » vient d'être lancé, dont l'objectif est de mobiliser les conseils municipaux et régionaux et les parlements à travers l'Europe. Le Pacte prévoit des actions concrètes à mettre en œuvre au niveau local et régional afin de développer des services locaux adaptés aux enfants, de protéger les enfants et d'aider à prévenir la violence sexuelle au sein de la communauté. Le Congrès a également adopté lors de sa 23<sup>e</sup> session un rapport sur « la législation régionale et la lutte contre l'exploitation sexuelle et l'abus des enfants ».

La Commission a également travaillé sur les questions de jeunesse, en préparant notamment un rapport sur "Les jeunes et la démocratie: le visage changeant de l'engagement politique des jeunes", également adopté lors de la 23<sup>e</sup> session. La Commission a par ailleurs poursuivi son étroite coopération avec le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe, notamment sur le projet visant à promouvoir l'accès des jeunes aux droits sociaux. Les autorités locales et régionales étant souvent chargées d'assurer l'accès à ces droits, un séminaire entre membres du Comité et jeunes a été organisé en septembre 2012 afin de préparer un stage de formation en 2013 sur ce même thème. Toujours sur le thème de la participation des jeunes et l'accès aux droits, et dans le cadre du suivi de la Déclaration de Strasbourg sur les Roms, un rapport sur « la situation des jeunes Roms » est en préparation et une réunion de consultation avec des jeunes Roms se tiendra le 25 novembre 2012.

En guise de contribution à la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines, un rapport sur « les changements en cours dans les pays arabes : une chance pour la démocratie locale et régionale » a également été adopté lors de la 23<sup>e</sup> session.

Des travaux ont débuté sur « l'impact de la crise économique sur les collectivités locales et régionales », sur « l'intégration par le travail indépendant: la promotion de l'entrepreneuriat local des migrants » et sur « l'accès des migrants aux marchés du travail régionaux ».

Lors de sa réunion à Strasbourg du 16 octobre lors de la 23<sup>e</sup> session, la Commission a encore examiné une proposition de rapport sur la situation des personnes LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres) au niveau local et régional.

## **5. L'engagement sur le terrain**

### **a. Inclusion des Roms**

- **L'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms**

Depuis le Sommet des Maires sur les Roms en septembre 2011, le Congrès a travaillé en étroite coopération avec le Représentant Spécial du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe sur les questions relatives aux Roms pour établir un cadre de coopération et d'échange pour les villes et les régions désireuses de favoriser l'inclusion des Roms, l'« Alliance européenne des Villes et des Régions pour l'inclusion des Roms ».

Sur la base des consultations menées – notamment un questionnaire adressé en avril aux villes et régions pour identifier leurs besoins prioritaires -, le Congrès et le Représentant spécial ont organisé une réunion de consultation de villes, régions et autres partenaires le 25 septembre 2012, en présence notamment de représentants de la Commission européenne.

Cette réunion a donné aux participants l'occasion d'échanger leurs expériences et pratiques, d'examiner les possibilités de coopération et les moyens d'améliorer la participation des Roms au processus démocratique. Elle a conclu que l'Alliance devait constituer un cadre flexible et collaboratif où peuvent avoir lieu des échanges, des formations et un apprentissage mutuel, où des programmes et des situations peuvent être évalués, où des projets peuvent être élaborés et où des villes et des régions peuvent renforcer leurs capacités, en particulier en matière de mise en œuvre de projets et de présentation de projets intégrés pour bénéficier de financements des fonds de l'Union européenne et d'autres donateurs.

L'Alliance élabore à présent son programme d'action en s'inspirant des résultats de la réunion et en tenant compte des besoins et des priorités exprimés, ainsi que des ressources disponibles et en cherchant des moyens de coordination avec les initiatives et programmes existants. Les premières activités seront organisées avant fin 2012.

### **b. Soutien au processus démocratique dans la région euro-méditerranéenne**

- **Echange de vues entre le Congrès et des députés marocains** (Rabat, 11 juillet 2012)

A l'invitation du Parlement marocain, une délégation du Congrès s'est rendue à Rabat, pour un échange de vues avec des députés des deux Chambres du Parlement marocain. Cet échange a porté sur le projet de régionalisation avancée au Maroc ainsi que sur le projet de loi organique qui mettra en place une nouvelle organisation territoriale marocaine et qui constitue un enjeu majeur de l'agenda politique du pays. La délégation a également rencontré Karim Chellah, Président de la Chambre des Représentants et Mohammed Cheikh Biadiallah, Président de la Chambre des Conseillers.

(Voir aussi « les activités de coopération et de partenariat » au point 6.b.3 et 4)

### **c. Valoriser les bonnes pratiques**

- **Prix des bonnes pratiques pour les villes côtières**

Les résultats de ce nouveau Prix ont été annoncés conjointement par Jean Claude Mignon, Président de l'Assemblée parlementaire et le Président du Congrès le 26 avril 2012 lors d'une cérémonie durant la session de l'Assemblée à Strasbourg.



Après évaluation des 48 candidatures reçues, le premier prix a été attribué à Yevpatoria (Ukraine), le deuxième prix conjointement à Bournemouth et Canterbury (Royaume-Uni) et le troisième prix conjointement à Heroy (Norvège) et Zadar (Croatie). Les lauréats et les nominés ont été invités à la cérémonie de remise des prix qui s'est déroulée à Blackpool (Royaume-Uni) le 9 mai 2012.

Cette nouvelle initiative visant à récompenser les meilleures pratiques locales pour la régénération des villes côtières avait été lancée le 11 janvier 2012 à Strasbourg par le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale du Conseil de l'Europe, dans le cadre de la Présidence britannique et en partenariat avec le Congrès ainsi que l'Association britannique des collectivités locales.

- **Prix 2012 "Ville pour les enfants"**

Le Congrès participe activement au réseau des Villes pour les enfants qui a organisé l'édition 2012 du Prix européen d'excellence "Ville pour les enfants". Ce prix vise à récompenser les villes européennes qui mettent en œuvre des projets originaux en faveur des enfants. L'édition 2012, qui s'est tenue le 14 mai, a été dédiée à l'urbanisme respectueux de l'enfant. Le jury a récompensé des projets innovants qui prennent en compte la perspective des enfants et de leurs familles lors de la définition des qualités des zones urbaines en matière de développement, d'architecture, d'espaces libres et de leur utilisation.

#### **d. Participation des citoyens : la Semaine européenne de la démocratie locale**

- **Engagement de municipalités marocaines dans l'édition 2012** (Rabat, 10 juillet 2012)

Les élus de quinze municipalités, dont les maires de Fès, Tétouan et Agadir ont participé à une rencontre avec le Congrès afin d'instaurer une coopération concrète en matière de démocratie locale. Au cours de la réunion, présidée par Fathallah Oualalou, Maire de Rabat, les participants ont assisté à une présentation de la Semaine européenne de la démocratie locale (SEDL), ainsi que du thème directeur de son édition 2012 : «Les droits de l'homme pour des collectivités locales plus inclusives». Dix municipalités marocaines se sont engagées à mettre en œuvre des initiatives avec la participation de citoyens dans le cadre de la SEDL dès octobre 2012.

- **Nouvelle plateforme d'inscription** (Strasbourg, 8 août 2012)

La SEDL se déroule chaque année, autour du 15 octobre. L'édition 2012 s'est déroulée du 15 au 21 octobre. Les collectivités territoriales des 47 pays membres du Conseil de l'Europe sont invitées à y participer et organiser des événements. Pour faciliter cette étape et valoriser leur contribution, plusieurs innovations ont été mises à la disposition des collectivités participantes sur la nouvelle plateforme internet de la SEDL.

- **Lancement en Albanie** (Tirana, 5 octobre 2012)

Le séminaire international sur le thème « Renforcer la participation démocratique des citoyens à la prise de décision au niveau local » a donné le coup d'envoi à la Semaine européenne de la démocratie locale (SEDL) en Albanie. Ce séminaire était organisé dans le cadre de la présidence albanaise du Comité des Ministres.

- **Edition 2012 de la SEDL** (15-21 octobre 2012)

130 collectivités et associations partenaires se sont inscrites pour participer activement à la SEDL dont 18 « Villes 12 étoiles », et en provenance de 29 pays. Elles ont organisé plus de 300 activités qui ont réuni des élus territoriaux et leurs concitoyens.

## **e. Dialogue interculturel**

- **Conférence SPARDA** (Bruxelles, 13 juin 2012)

La Conférence organisée dans le cadre du programme joint du Conseil de l'Europe et de l'Union Européenne SPARDA (« Influencer sur la perception et les attitudes pour faire de la diversité un avantage ») s'est tenue à l'initiative conjointe du Comité des Régions et du Congrès. Le Président du Congrès a salué le travail accompli par SPARDA dans la communication sur la diversité et dans la mise en place d'un dialogue sur les questions de diversité avec la population locale. Il a appelé à l'instauration d'un nouveau modèle de démocratie participative associant les immigrés et les membres des minorités. Il a notamment souligné la nécessité d'agir pour garantir aux ressortissants étrangers une égalité d'accès aux droits sociaux et aux services publics, pour combattre les préjugés à l'égard des immigrés et pour sensibiliser le public à leur culture et à la contribution qu'ils apportent à la communauté locale.

## **f. Egalité hommes-femmes**

- **Conférence sur « Le renforcement du rôle politique et socio-économique des femmes »** (Istanbul, 5 novembre 2012)

Le Congrès était représenté à cette Conférence organisée par le Centre Nord-Sud par sa rapporteure thématique Dubravka Suica (Croatie, PPE/DC) qui a souligné la nécessité de disposer d'un cadre législatif pour garantir la participation des femmes à la vie de la société en général et à la vie politique en particulier. La rapporteure du Congrès a présenté l'action du Congrès dans ce domaine, notamment l'obligation de quota de représentation des femmes dans ses 47 délégations nationale, mise en place en 2008, ainsi que sa résolution et sa recommandation intitulées "Pour une égalité durable des genres dans la vie politique locale et régionale", dans lesquelles le Congrès encourage les femmes à se porter candidates et à se présenter aux élections.

## **g. Droits des enfants**

L'action du Congrès dans la promotion des droits des enfants et la lutte contre leur exploitation sexuelle s'inscrit à la fois dans la nouvelle Stratégie pour la mise en œuvre des normes fondamentales visant à protéger et promouvoir les droits de l'enfant, adoptée en février 2012 par le Conseil de l'Europe, et dans la Campagne UN sur CINQ pour lutter contre les violences sexuelles faites aux enfants, lancée par l'Organisation en 2010.

La Stratégie est axée sur quatre grands objectifs: promouvoir des services et systèmes adaptés aux enfants, éliminer toutes les formes de violence à l'encontre des enfants, garantir les droits des enfants en situation vulnérable, et promouvoir la participation des enfants. Le Congrès poursuit ses actions pour une mise en œuvre effective de la Stratégie par les collectivités territoriales. Le 25 octobre 2012, il a participé à la première réunion de la Task Force du Conseil de l'Europe sur les enfants qui vient d'être créée pour coordonner les activités des différentes entités concernées du Conseil de l'Europe dans la mise en œuvre de la Stratégie.

Avec le Pacte des villes et régions intitulé « Halte à la violence sexuelle contre les enfants », le Congrès continue également à développer les dimensions locales et régionales de la Campagne UN sur CINQ. L'objectif de ce Pacte, approuvé par le Bureau du Congrès en septembre 2012, est de mobiliser les conseils municipaux et régionaux et les parlements à travers l'Europe sur la Campagne UN sur CINQ. Il prévoit des actions concrètes à mettre en œuvre au niveau local et régional afin de développer des services locaux adaptés aux enfants, protéger les enfants et aider à prévenir la violence sexuelle au sein de la communauté.

Le Pacte a été présenté aux associations nationales des pouvoirs locaux et régionaux lors des Assises tenues à Strasbourg en septembre 2012, ainsi qu'au Comité des parties à la Convention Lanzarote en octobre 2012.

Le Pacte est disponible pour signature en ligne des villes et des régions sur le site du Congrès. Le Congrès prévoit par ailleurs de développer un projet de sensibilisation des villes et des régions européennes afin de les engager dans la mise en œuvre de ce Pacte dans leurs collectivités.

Dans le cadre de sa contribution à la Campagne UN sur CINQ, le Congrès a également adopté lors de sa 23<sup>e</sup> session (octobre 2012), un rapport sur la législation et l'action des régions pour combattre l'exploitation et l'abus sexuels des enfants ainsi que la Résolution 350 (2012) et la Recommandation 332 (2012) qui appellent les parlements et les pouvoirs régionaux à mettre en œuvre la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels dans l'organisation de leurs services de protection, d'aide sociale et de santé ainsi qu'en intégrant les dispositions du traité, lorsque c'est possible, dans la législation régionale.

## **6. Les activités de coopération et de partenariat**

### **a. Les partenariats extérieurs**

#### **i. Le Comité des Régions de l'Union européenne**

Le Congrès a poursuivi sa coopération avec le Comité des Régions de l'Union Européenne.

Les missions d'observation des élections ont permis au Congrès et au Comité des Régions d'évaluer sur le terrain la dimension électorale de la démocratie locale et régionale. Le Congrès invite en effet des représentants du Comité à se joindre aux missions d'observation préélectorales et électorales qu'il mène.

Le Congrès invite par ailleurs les représentants du Comité à prendre part aux débats qui ont lieu à l'occasion de l'adoption des rapports post mission d'observation lors des sessions du Congrès.

Les rapporteurs du Congrès ont été invités à participer le 4 décembre 2012 à Bruxelles à la réunion de la Commission de la citoyenneté, de la gouvernance, des affaires institutionnelles et extérieures (CIVEX) qui doit examiner les missions d'observation menées par le Congrès, en Serbie, Arménie et Bosnie, avec la participation de représentants du Comité.

Le 27 Avril 2012, le Secrétaire Général du Congrès a participé à la 13<sup>e</sup> réunion de la CIVEX et le 22 mai 2012, à Sarajevo, il a présenté, au Groupe de travail sur les Balkans occidentaux, les activités de suivi du Congrès en Bosnie-Herzégovine.

Le Congrès était représenté au Séminaire sur « La démocratie locale et la bonne gouvernance », qui a eu lieu à Dubrovnik le 21 Juin 2012 à l'initiative de la CIVEX, dans le cadre du programme de l'UE sur la protection de l'économie licite.

Le 18 Juillet 2012, dans le cadre de la 96e session plénière du Comité, le Secrétaire général du Comité des Régions et le Secrétaire Général du Congrès ont tenu une réunion opérationnelle pour la suite de la mise en œuvre de la coopération entre les deux institutions.

Le 17 Septembre 2012, le Congrès était représenté à la réunion annuelle de la CORLEAP (Conférence des organisations régionales et autorités locales pour le partenariat oriental) à Chisinau. L'importance et les atouts des textes du Congrès ont été examinés par les participants et intégrés dans la déclaration finale de la Conférence. La Déclaration adoptée à l'unanimité des seize membres du Comité des Régions et des seize représentants des associations de pouvoirs locaux et régionaux des six pays du partenariat oriental – dont

beaucoup sont membres du Congrès – a ouvert la voie à un approfondissement du dialogue politique et aux activités concrètes qui doivent être mises en œuvre en 2013. Lors de cette réunion, Emin Yeritsyan (Arménie, PPE/DC), Président de la Commission des questions d'actualité du Congrès, a été élu Co-Président de la CORLEAP pour 2013.

La position du Congrès sur l'accès à la justice a été présentée à la 4e réunion du Dialogue annuel sur la Protection à Multi-niveau et la Promotion des Droits Fondamentaux, qui a eu lieu à Bruxelles le 24 Septembre 2012.

Enfin, le Congrès a présenté son expérience et ses positions sur les droits électoraux et l'observation des élections à la CIVEX le 24 Septembre 2012 à Bruxelles.

## **ii. Les réseaux**

### **• L'Association des Agences de la démocratie locale (AADL)**

Le Congrès suit très attentivement les activités de l'AADL et il est régulièrement représenté lors de ses principales réunions et au sein de ses organes décisionnels.

Le 7 juin à Udine, le Congrès a participé à l'Assemblée générale de l'AADL et à une Conférence internationale sur le thème « Renforcer le rôle des citoyens et la gouvernance locale dans les pays du voisinage : leçons apprises et possibilités de l'Est au Sud » organisée par l'AADL. Le Président du Congrès a souligné le besoin de développer dans les pays du Sud de la Méditerranée et du Sud-Est de l'Europe, de nouvelles initiatives destinées à renforcer le rôle de la société civile et des ONG dans la promotion de la démocratie au niveau local. Il a demandé l'élaboration de nouveaux programmes de coopération pour renforcer la démocratie locale en associant les Agences de la Démocratie Locale de l'Europe du Sud-Est et du Sud-Caucase.

Les Présidents de l'AADL et du Congrès ont participé à la réunion du Conseil de Direction de l'Association à Strasbourg le 17 octobre et ont eu un échange de vues.

### **• Le Réseau d'associations nationales de pouvoirs locaux d'Europe du Sud-est (NALAS)**

Ce réseau, créé à l'initiative du Congrès en 2001, continue d'être le partenaire privilégié du Congrès en Europe du Sud-est.

Lors de la réunion annuelle des présidents d'associations membres de NALAS du 14 au 16 juin 2012 à Tulcea, en Roumanie, le rôle essentiel du Congrès et de NALAS concernant les priorités envisagées dans le cadre d'un Agenda en commun examiné à Kyiv par la Conférence des ministres responsables des collectivités locales et régionales a été discuté.

Le Congrès a participé à la conférence organisée par NALAS sur le futur de la décentralisation fiscale en Europe du Sud-Est à Budva les 1er et 2 novembre 2012.

## **iii. Les Associations européennes de pouvoirs locaux et régionaux**

Le Congrès accorde une grande attention à la coopération avec les associations représentatives des villes et des régions en Europe.

### **• Conférence des Assemblées législatives régionales européennes (CALRE)**

Le 31 mai 2012, le Président de la Chambre des régions a tenu une réunion à Innsbruck avec le Président de la CALRE (et de REGLEG) afin de renforcer la coopération future. Les modèles institutionnels régionaux et la démocratie régionale ont été identifiés comme principaux domaines de coopération.

- **Assemblée des régions d'Europe (ARE)**

Le 21 Septembre 2012, le Congrès était représenté au Sommet sur « La crise et les régions », organisée par l'ARE à Pescara (Italie).

Le Président du Congrès a participé le 8 octobre 2012 à Strasbourg à la réunion plénière du Réseau régional jeunesse de l'ARE.

En collaboration avec l'ARE et la Région Alsace, le 10 octobre 2012, la Chambre des Régions a organisé une Table ronde sur «La régionalisation et la démocratie" dans le cadre du Forum mondial de la démocratie du Conseil de l'Europe.

Le Congrès a participé à l'Assemblée générale de l'ARE tenue à Strasbourg le 12 octobre 2012.

- **Conférence des régions européennes à pouvoirs législatifs (REGLEG)**

Le 31 mai 2012, le Président de la Chambre des régions a tenu une réunion à Innsbruck avec le Président de la REGLEG (et de CALRE) afin de renforcer leur coopération future.

- **Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE)**

Les 8-9 novembre 2012 à Berlin, la Présidente nouvellement élue de la Chambre des Régions, Nataliya Romanova (Ukraine, GILD), a représenté le Congrès lors de l'Assemblée générale et la conférence annuelle de l'Association.

## **b. Les programmes de coopération et de partenariats ciblés**

Une des priorités du Congrès pour 2011-2012 était la mise en œuvre de programmes de coopération. Afin d'obtenir des résultats tangibles, le Congrès a engagé un dialogue avec les représentants locaux et régionaux des pays concernés et a impliqué d'autres partenaires institutionnels. Son objectif est de soutenir les élus locaux et régionaux et de les aider à améliorer leurs capacités et leur leadership.

Dans le cadre de la nouvelle politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines, le Congrès a également élargi son action à des Etats non membres, notamment ceux de la Méditerranée du Sud.

### **i. Un Plan d'action pour l'Ukraine**

Le Congrès contribue au plan d'action triennal du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine en alimentant le volet concernant la démocratie locale. Ces activités sont conçues en complémentarité avec celles du Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale et sont destinées à appuyer le programme européen de réforme de l'Ukraine dans le domaine de la démocratie locale et régionale.

Les maires et les Présidents de région sont les principaux destinataires d'un processus inclusif qui sera conduit avec le soutien des associations de communes et de régions, ainsi que d'experts de la démocratie locale et régionale. La délégation ukrainienne du Congrès jouera à cet égard un rôle essentiel, et les réseaux internationaux de pouvoirs locaux et régionaux tels que le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) et l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) seront également associés à certaines activités.

## **ii. Une plateforme de dialogue unifiée pour les élus locaux et régionaux d'Albanie**

Le Congrès souhaite apporter son soutien au développement du dialogue entre les élus locaux et régionaux, par des mesures concrètes visant à mettre en place une plateforme unifiée de dialogue basée sur le pluralisme politique.

Depuis fin 2011, le Congrès a eu des rencontres et échanges avec les élus locaux et régionaux représentant les différentes tendances politiques d'Albanie et a participé aux assemblées générales des deux principales associations de pouvoirs locaux du pays, notamment le 12 juin 2012.

Le Président de l'Association et maire de Tirana Lulzim Basha, s'est adressé au Bureau du Congrès lors de sa réunion du 14 juin 2012. De nouvelles rencontres avec les principales autorités albanaises ont également eu lieu à cette occasion.

Enfin, le Congrès et le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale ont élaboré un projet pour 2012-2015 sur le renforcement des structures gouvernementales locales et la coopération des élus locaux en Albanie. La Suisse a apporté une contribution volontaire au Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de ce projet qui démarre fin de l'année 2012.

## **iii. La coopération avec le Maroc**

Le Congrès a entamé une coopération avec le Maroc en se basant sur des exercices entre pair et sur l'application des principes consignés dans les textes fondateurs du Congrès tels que la Charte européenne de l'autonomie locale, le Cadre de référence de la régionalisation et le Code de conduite européen relatif à l'intégrité politique des élus locaux et régionaux. Il propose notamment une assistance aux activités législatives, en particulier la rédaction d'une loi organique sur la régionalisation, une assistance dans les différentes étapes du processus électoral, l'octroi d'un statut spécial à des représentants locaux et régionaux élus et la participation de certaines villes marocaines à la Semaine européenne de la démocratie locale.

Lors des sessions de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe d'avril et de juin 2012, le Secrétariat du Congrès a rencontré une délégation de parlementaires marocains qui ont accueilli très positivement l'idée d'une contribution du Congrès aux discussions menées actuellement, qui doivent aboutir à l'adoption d'une nouvelle organisation territoriale du Maroc.

Suite à cette rencontre, le 11 juillet 2012 une délégation du Congrès s'est rendue à Rabat, pour un échange de vues avec des députés des deux Chambres et des représentants de la Commission de Venise. Cet échange a porté sur le projet de régionalisation avancée au Maroc ainsi que sur le projet de loi organique qui mettra en place la nouvelle organisation territoriale marocaine.

Par ailleurs, en complément de cette action institutionnelle, le Congrès a poursuivi son rapprochement avec les acteurs de terrain. Ainsi, plusieurs villes marocaines ont adhéré à la Semaine Européenne de la Démocratie locale et se sont engagées à mettre en œuvre des initiatives impliquant les citoyens (voir ci-dessus 5.d. « participation des citoyens »).

## **iv. La coopération avec la Tunisie**

La visite à Tunis menée par le Président du Congrès Keith Whitmore avec des représentants du COPPEM (Comité permanent de partenariat euro-méditerranéen des pouvoirs locaux et régionaux) et de l'OVA (Organisation des villes arabes) en mars 2012 a permis d'identifier deux types de besoins de la Tunisie : une aide financière d'urgence pour les infrastructures et

une aide institutionnelle afin de mettre en place les conditions nécessaires pour le développement d'une véritable démocratie.

Le plan d'action du Conseil de l'Europe doit contribuer plus particulièrement sur ce dernier point. Le Congrès interviendra en contribuant aux travaux de l'Assemblée nationale constituante dans le domaine de la démocratie locale et régionale, et dans un deuxième temps, en offrant un «statut spécial» au sein du Congrès à des représentants locaux et régionaux tunisiens, en partageant son expertise avec le Parlement à venir, en offrant son expertise des processus électoraux et en développant la coopération avec l'Association nationale et les représentants nouvellement élus.

Le Congrès s'est engagé également à soutenir les initiatives ayant trait à la gouvernance démocratique menées par d'autres organes du Conseil de l'Europe et par des organisations internationales et associations européennes telles que l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) et le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE).

Il a poursuivi ses contacts avec les autorités tunisiennes dans le cadre de l'aide institutionnelle du Conseil de l'Europe. Il a été convié à participer à une audition de la Commission de Venise par l'Assemblée Nationale Constituante (ANC) de la Tunisie, suivie d'une réunion de la Commission constituante des collectivités publiques régionales et locales de l'ANC, à Tunis le 26 juillet 2012. Cette réunion fait suite à une rencontre à Strasbourg le 5 juillet 2012 entre des représentants de cette même Commission, de la Commission de Venise et du Congrès.

La coopération se poursuit avec les membres de l'ANC et avec la Commission de Venise qui a commencé à donner un avis sur le texte du projet de Constitution. Le Congrès a participé à l'échange de vue qui s'est tenu dans ce contexte, à Venise le 12 octobre 2012. De plus, le 9 novembre, le Congrès a transmis à l'Assemblée constituante de Tunisie, une note d'information sur le chapitre 6 de la future constitution tunisienne portant sur « le pouvoir local ».

# ANNEXES

## 1. Election des présidences du Congrès lors de la 23<sup>e</sup> session (15-18 octobre 2012)

### PRESIDENT DU CONGRES

Herwig VAN STAA (Autriche, PPE/DC)

### PRESIDENCE DES CHAMBRES

**Président de la Chambre des pouvoirs locaux** : Jean-Claude FRÉCON (France, SOC)

1er Vice-président : Anders KNAPE (Suède, PPE/DC)

2e Vice-présidente : Gaye DOGANOGLU (Turquie, PPE/DC)

3e Vice-président : John WARMISHAM (Royaume-Uni, SOC)

4e Vice-présidente : Amy KOOPMANSCHAP (Pays-Bas, SOC)

5e Vice-président : Marc COOLS (Belgique, GILD)

6e Vice-président : Emilio VERRENGIA (Italie, PPE/DC)

7e Vice-présidente : Dubravka SUICA (Croatie, PPE/DC)

**Présidente de la Chambre des régions** : Nataliya ROMANOVA (Ukraine, GILD)

1er Vice-président : Michael O'BRIEN (Irlande, SOC)

2e Vice-présidente : Helena PIHLAJASSAARI (Finlande, SOC)

3e Vice-présidente : Gunn Marit HELGESEN (Norvège, PPE/DC)

4e Vice-président : Urs WÜTHRICH-PELLOLI (Suisse, SOC)

5e Vice-président : Clemens LAMMERSKITTEN (Allemagne, PPE/DC)

6e Vice-présidente : Svetlana ORLOVA (Fédération de Russie, PPE/DC)

7e Vice-présidente : Ludmila SFIRLOAGA (Roumanie, SOC)

Les 2 Présidents des deux Chambres et les 14 Vice-présidents de ces Chambres sont Vice-présidents du Congrès.

### PRÉSIDENCE DES COMMISSIONS

**Président de la Commission de suivi** : Lars O. MOLIN (Suède, PPE/DC)

1er Vice-président : Devrim CUKUR (Turquie, SOC)

2e Vice-présidente : Irene LOIZIDOU (Chypre, PPE/DC)

3e Vice-président : Jos WIENEN (Pays-Bas, PPE/DC)

4e Vice-présidente : Andrée BUCHMANN (France, SOC)

5e Vice-président : Alexander USS (Fédération de Russie, PPE/DC)

**Président de la Commission de la gouvernance** : Karl-Heinz LAMBERTZ (Belgique, SOC)

1ère Vice-présidente : Britt-Marie LOVGREN (Suède, GILD)

2e Vice-présidente : Sevdia UGREKHELIDZE (Géorgie, PPE/DC)

3e Vice-président : Henry FERAL (France, PPE/DC)

4e Vice-président : Amrit MEDIRATTA (Royaume-Uni, CRE)

5e Vice-président : Mustafa AYGUN (Turquie, CRE)

**Président de la Commission des questions d'actualité** : Farid MUKHAMETSHIN (Russie, GILD)

1ère Vice-présidente : Angelika KORDFELDER (Allemagne, SOC)

2e Vice-présidente : Ana ALOS LOPEZ (Espagne, PPE/DC)

3e Vice-présidente : Snezhina MADZHAROVA (Bulgarie, PPE/DC)

4e Vice-président : Enes OZKARSLI (Turquie, PPE/DC)



5e Vice-président(e) : fonction à pourvoir

### **PRÉSIDENTE DES GROUPES POLITIQUES**

Le nouveau Congrès compte quatre groupes politiques, ainsi que 160 membres sans affiliation politique (NI).

Parti Populaire Européen - Démocrates Chrétiens (PPE/DC) : 208 membres  
Président : Artur TORRES PEREIRA (Portugal)

Groupe Socialiste (SOC) : 154 membres  
Présidente du Groupe : Gudrun MOSLER -TÖRNSTRÖM (Autriche)

Groupe Indépendant et Libéral Démocratique (GILD) : 83 membres  
Président : Knud ANDERSEN (Danemark)

Groupe Conservateurs & Réformistes européen (CRE) : 29 membres  
Président : Halldor HALLDORSSON (Islande)

## 2. Priorités 2013-2016

**23<sup>e</sup> SESSION**  
**CG(23)5 AMDT**  
16 octobre 2012

### Bureau du Congrès

**Rapporteurs : Lars O. Molin, Suède (L, PPE/DC<sup>1</sup>)**  
**Karl-Heinz Lambertz, Belgique (R, SOC<sup>1</sup>)**

### Résumé

Depuis 2010, le Congrès a mis l'accent en particulier sur le développement et la promotion de la démocratie locale et régionale en renforçant notamment le monitoring, l'observation des élections et la promotion des droits de l'homme au niveau local. Il a également développé des activités de coopération et de partenariat en relation avec ses activités de suivi. Il a intensifié son dialogue politique avec les Etats membres et le Comité des Ministres ainsi que ses relations avec les autres partenaires institutionnels – Assemblée parlementaire, Commissaire aux droits de l'Homme, Commission de Venise.

Mais l'adaptation du Congrès au changement s'est inscrite dans un contexte européen marqué par une crise économique et financière particulièrement grave, qui affecte également les collectivités territoriales et leur capacité à remplir leurs missions auprès des citoyens. L'ampleur de cette crise rend nécessaire de s'interroger sur les différents niveaux de la gouvernance locale et régionale et leurs fonctionnements et impose de trouver des réponses nouvelles aux défis posés.

Les priorités que s'est fixé le Congrès pour 2013-2016 devront lui permettre de continuer à s'adapter aux changements tout en renforçant son action dans ses domaines de compétences, de travailler au plus près des besoins des élus et de leurs citoyens tout en cherchant à assurer des résultats visibles et durables sur le terrain.

### Résolution 341 (2012)<sup>2</sup>

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux :

1. est l'assemblée des élus locaux et régionaux du Conseil de l'Europe et contribue à assurer la participation des collectivités territoriales, de leurs élus et des citoyens à la réalisation d'une Europe respectueuse de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'homme ;
2. a entrepris une réforme de ses structures politiques et administratives et de son fonctionnement qui a permis le renforcement de la coopération avec les différents partenaires institutionnels et du dialogue avec les Etats membres ;
3. a mis en œuvre ses priorités 2011-2012 dans le cadre de ses missions statutaires, fondées sur la Charte européenne de l'autonomie locale et le Cadre de Référence sur la démocratie régionale, en cohérence avec les nouvelles priorités du Conseil de l'Europe ;
4. définit ses nouvelles priorités et l'orientation de ses activités à chaque session de renouvellement du Congrès ;

---

<sup>1</sup> L : Chambre des pouvoirs locaux / R : Chambre des régions  
GILD : Groupe Indépendant et Libéral Démocratique du Congrès  
PPE/DC : Groupe Parti Populaire Européen - Démocrates Chrétiens du Congrès  
SOC : Groupe Socialiste du Congrès  
ECR : Groupe des Conservateurs et Réformistes européens  
NI : Membre n'appartenant à aucun groupe politique du Congrès  
PAP : Pas d'affiliation politique

<sup>2</sup> Discussion et adoption par le Congrès le 16 octobre 2012, 1<sup>ère</sup> séance (voir document [CG\(23\)5](#), annexe), Rapporteurs : L. O. MOLIN, Suède (L, PPE/DC) et K-H. LAMBERTZ, Belgique (R, SOC).

5. ayant examiné le projet sur les priorités pour 2013-2016 figurant en annexe, marque son plein accord avec les orientations générales, soit :

- renforcer la qualité de la démocratie locale et régionale ainsi que de la gouvernance, des droits de l'homme et de l'Etat de droit dans les Etats membres du Conseil de l'Europe,
- relever les nouveaux défis posés par la crise économique et financière,
- développer la coopération et les partenariats ;

6. adopte ainsi les priorités et charge son Bureau de les mettre en œuvre.

## **ANNEXE**

### **1. Introduction**

1. Le Congrès est l'Assemblée des élus locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. Il porte la voix de plus de 200 000 collectivités territoriales et contribue à assurer la participation des élus et des citoyens à la réalisation d'une Europe respectueuse de la démocratie et des droits de l'homme.

2. Afin de s'adapter aux enjeux d'une Europe en mutation, confrontée à une crise économique sans précédent et traversée par de profondes interrogations identitaires, le Congrès a entrepris, dès 2009, une réflexion sur sa mission, ses activités et ses méthodes de travail qui a abouti à une réforme en profondeur de sa Charte et de sa Résolution statutaire ainsi que de son règlement et de son secrétariat.

3. En se recentrant sur ses nouvelles priorités, en se dotant de nouvelles structures politiques et administratives et en adoptant un fonctionnement ciblé sur des résultats concrets, le Congrès s'est affirmé comme un interlocuteur clé pour les questions relevant de la démocratie locale et régionale au sein du Conseil de l'Europe.

4. Dans le même temps, le Conseil de l'Europe a entrepris une réforme globale qui a permis au Congrès de renforcer la coopération avec les différents partenaires institutionnels et le dialogue avec les Etats membres. Atteindre les différents niveaux de gouvernement locaux et régionaux à travers ses recommandations est un autre défi que le Congrès surmontera par une stratégie continue de suivi et de communication avec les associations nationales de collectivités territoriales dont le travail est crucial pour être entendu des représentants élus.

5. Ces nouvelles orientations ont permis de développer également la coopération avec l'Union européenne et les pays de la politique de voisinage.

### **La mise en œuvre des priorités 2011-2012**

6. Le Congrès a mis l'accent en particulier sur le développement et la promotion de la démocratie locale et régionale et a insufflé un nouvel élan au monitoring - les missions de monitoring sont devenues plus fréquentes, plus régulières et plus systématiques et se sont davantage ouvertes au dialogue politique sur le terrain et avec les Etats concernés. Une attention particulière a été accordée aux rapports de suivi afin d'assurer un impact aux Recommandations et Résolutions.

7. Le programme d'observation des élections a été développé, les missions se sont élargies de sorte à englober dorénavant l'ensemble du dispositif électoral et un programme de formation à l'observation des élections a été mené.

8. Des activités de coopération et de partenariat ont également été développées, notamment afin de répondre de manière pratique aux problèmes qui sont identifiés au cours du monitoring et de l'observation des élections. A cette fin, les relations avec les autres partenaires institutionnels – Comité des Ministres, Assemblée parlementaire, Commissaire

aux droits de l'Homme, Commission de Venise - et les Directions opérationnelles de l'Organisation ont été intensifiées.

9. Le Comité des Ministres a apporté son soutien à ces évolutions et a invité ses groupes de rapporteurs à dialoguer avec le Congrès, lorsque leurs travaux peuvent bénéficier de l'apport d'un tel échange.

10. Les élus locaux et régionaux ont une grande responsabilité dans la garantie des droits fondamentaux de leurs citoyens et de leur implication dans le processus démocratique. Le Congrès a encouragé ses membres à veiller à la protection des populations les plus vulnérables et à promouvoir une plus grande participation des citoyens dans la vie locale et régionale.

11. Il a apporté une contribution active aux Campagnes du Conseil de l'Europe sur la lutte contre les violences sexuelles à l'égard des enfants et contre la violence à l'encontre des femmes, ainsi qu'à la politique de l'Organisation à l'égard des pays voisins, notamment vers les pays de la rive sud de la Méditerranée. Il a développé les partenariats et accords de coopération et a apporté une contribution active aux travaux d'autres institutions en veillant en particulier à exercer ses compétences dans la complémentarité.

12. Renforcer la capacité des villes et des régions, promouvoir la bonne gouvernance et l'éthique, contribuer à mettre en œuvre de politiques d'inclusion efficaces et à bâtir une compréhension commune sur le terrain, sont les objectifs que le Congrès a poursuivis tout au long de ce programme et qu'il continuera à cibler dans les années à venir.

### **Le dialogue renouvelé avec le secteur intergouvernemental**

13. Le rapport de Manuel Chaves, ancien ministre espagnol de la politique territoriale et de l'administration publique, sur la gouvernance à multi-niveaux au Conseil de l'Europe a été adopté à l'unanimité lors de la Conférence des ministres responsables des collectivités territoriales à Kyiv en novembre 2011. Il rappelle que la Charte européenne de l'autonomie locale joue un rôle central dans toute l'activité du Conseil de l'Europe en la matière et que son monitoring relève du mandat statutaire du Congrès.

14. Il souligne par ailleurs la nécessité de renforcer des relations politiques stables entre la Conférence ministérielle et le Congrès.

15. Le rapport Chaves propose l'établissement d'un Agenda en commun, en y associant également l'Assemblée parlementaire et la conférence des IONG, sur des sujets d'intérêt commun tels que le suivi de l'impact de la crise financière et économique sur les collectivités locales et régionales, le renforcement de la participation démocratique des citoyens, le développement du concept de gouvernance à multi-niveaux, la promotion des droits de l'homme au niveau local et régional et la coopération transfrontière.

16. Le Congrès, qui a apporté son plein soutien à ce rapport, a invité ses partenaires à mettre en œuvre l'Agenda en commun et veillera à placer les propositions thématiques au cœur de ses priorités pour les années à venir.

17. Les priorités et les actions décrites dans ce document peuvent contribuer à identifier les futurs éléments de l'Agenda en commun.

## **2. Les priorités et les actions du Congrès en 2013 - 2016**

18. De 2013 à 2016, les activités du Congrès s'organiseront principalement autour de trois grands objectifs :

- i. Renforcer la qualité de la démocratie locale et régionale et des droits de l'homme en Europe
- ii. Relever les nouveaux défis posés par la crise économique et financière

iii. Développer la coopération et les partenariats.

19. Ces activités feront l'objet d'une évaluation et d'une adaptation régulière, en liaison avec les priorités du Conseil de l'Europe et sur la base de consultations de l'ensemble des partenaires du Congrès.

## **I. Renforcer la qualité de la démocratie locale et régionale et des droits de l'homme en Europe**

20. De par ses compétences statutaires, le Congrès a vocation à contribuer à l'amélioration de la qualité de la démocratie locale et régionale dans les Etats membres. Dans le cadre de sa réforme en 2010 et 2011, le Congrès a adopté une série de mesures destinées à s'engager dans une approche plus opérationnelle, plus concrète et mieux orientée vers des résultats pratiques. C'est ainsi qu'il a commencé à recentrer en particulier son action sur un monitoring plus large et de meilleure qualité de la démocratie locale et régionale, notamment en renforçant son dialogue avec les gouvernements.

21. Il a mieux structuré et codifié l'observation des élections locales et régionales et a entrepris un meilleur suivi de ses recommandations. Il a par ailleurs introduit la dimension locale et régionale des droits de l'homme comme une nouvelle priorité.

22. Ces nouvelles orientations resteront au cœur de la mission du Congrès et au centre de ses activités au cours des prochaines années et à l'occasion des choix stratégiques qu'il sera amené à faire.

### **a) Le suivi de la démocratie locale et régionale**

23. Convaincu que la première réponse à apporter en période de crise est le renforcement de la démocratie, notamment au niveau local et régional, le Congrès continuera à œuvrer pour assurer à la Charte européenne de l'autonomie locale et au Cadre de Référence pour la démocratie régionale un impact concret et durable.

24. Le principe de subsidiarité, qui est un élément clé de la Charte et du Cadre de référence, est d'une importance encore plus grande en temps de crise. Le Congrès accordera donc une attention particulière à la consultation et au dialogue établi avec les associations nationales de collectivités locales et régionales à la fois par les gouvernements nationaux et par les organisations internationales, y compris le Congrès lui-même. Il favorisera également les échanges entre les associations nationales et contribuera à faciliter la participation des autorités locales et régionales à l'élaboration des politiques nationales et des programmes internationaux.

25. Plus particulièrement, le Congrès continuera à améliorer le monitoring de la démocratie locale et régionale et à examiner les problèmes rencontrés. L'objectif est d'entreprendre un monitoring régulier des Etats et d'identifier les enjeux communs, les actions innovantes et les solutions nouvelles qui pourront servir aux Etats à développer leurs politiques en matière de démocratie locale et régionale. Il s'agit en effet, pour le Congrès, de ne pas s'arrêter à la seule identification des problèmes mais de chercher des solutions concrètes avec les Etats concernés. Développer les bonnes pratiques en comparant et en apprenant les uns des autres est à la fois une solution d'économie dans un contexte où les ressources sont limitées et un moyen de prendre utilement en compte les expériences passées et actuelles.

26. Le Congrès pourra développer à cette fin des procédures d'évaluation transnationales de ses monitoring afin d'identifier les problèmes communs ou récurrents à plusieurs Etats. Il pourra soumettre ses conclusions au Comité des Ministres et proposer un travail transversal et/ou thématique avec la participation d'autres entités du Conseil de l'Europe.

27. Il continuera par ailleurs à inciter les Etats membres à lever leurs réserves à la Charte de l'autonomie locale quand elles ne sont plus utiles. Il encouragera les États à entreprendre une évaluation de leur situation nationale afin de pouvoir identifier, le cas échéant, les obstacles

qui restent à surmonter pour une adhésion pleine et entière à la Charte et proposera de les aider dans la recherche de solutions concrètes. Il développera à cet effet des activités spécifiques (voir chap. III).

28. L'objectif pour le Congrès est de faire de l'Europe du Conseil de l'Europe une zone homogène de « Charte à 100 % » dans laquelle la Charte est respectée et appliquée sans distinction et où l'autonomie locale et régionale s'exerce d'une façon optimale avec une participation appropriée des citoyens.

29. Afin d'accroître toujours la qualité de son monitoring, le Congrès organisera également des formations spécifiques et régulières pour ses membres amenés à participer à ses missions en tant que rapporteurs.

30. Les activités de post-monitoring occuperont désormais une part importante dans l'arsenal du Congrès pour exercer un impact concret sur la démocratie locale. Afin de s'assurer que ses recommandations sont mises en œuvre, le Congrès suivra les développements dans les Etats membres entre les visites de monitoring, mettra à jour ses informations et invitera les autorités nationales à communiquer ses informations.

#### **b) La promotion des droits de l'homme au niveau local et régional**

31. Le Congrès s'attachera par ailleurs, avec l'aide de ses partenaires institutionnels au sein du Conseil de l'Europe – le Commissaire aux Droits de l'Homme, le Comité des Ministres et son Comité Directeur sur les Droits de l'Homme (CDDH) – et extérieurs - l'Agence des Droits fondamentaux de l'Union Européenne - à promouvoir les droits de l'homme au niveau local et régional.

32. En raison de l'étroite relation entre les citoyens et leurs représentants élus, les collectivités locales et régionales sont les mieux placées pour identifier les problèmes qui se posent et prendre des mesures pour y répondre. Leur responsabilité continue de croître, parallèlement à l'élargissement de leurs pouvoirs de décision. C'est pourquoi leur prise de conscience des questions relatives aux droits de l'homme et à la discrimination (telles que l'égalité des sexes, les droits des LGBT, des personnes handicapées etc.) est cruciale. Lorsque, par exemple, les maires sont amenés à prendre des décisions sur des événements qui peuvent soulever des problèmes d'ordre public, ils peuvent entrer en conflit avec les libertés fondamentales telles que la liberté d'expression et le droit de réunion. Le Congrès continuera de sensibiliser les représentants élus dans les Etats membres à ces questions et, dans cet esprit, il développera des outils tels que des indicateurs pour la collecte de données et d'analyse.

33. Une note d'information sur les droits de l'homme et les autorités locales est désormais annexée à chaque rapport de suivi par pays. Elle servira également à préparer des rapports tous les cinq ans sur la base d'une analyse comparative de la situation dans les Etats membres afin d'identifier les problèmes communs et récurrents. Ces analyses pourront ensuite faire l'objet d'actions de sensibilisation à travers des événements tels que la Semaine européenne de la démocratie locale.

34. Le Congrès organisera enfin une conférence internationale sur la sensibilisation des autorités locales aux droits de l'homme, afin d'examiner les questions liées à la mise en œuvre des droits de l'homme au niveau local et de proposer un plan d'action du Congrès sur ce thème.

#### **c) L'observation des élections**

35. En 2013-2016, la portée des missions d'observation sera renforcée afin de faire de l'Europe du Conseil de l'Europe une zone d'élections locales libres et équitables. Le Congrès s'appuiera à cette fin sur une coopération accrue avec ses partenaires institutionnels au sein de l'Organisation - en particulier la Commission de Venise et l'Assemblée parlementaire - comme à l'extérieur - le Comité des Régions de l'Union Européenne - de sorte à ce que les activités soient menées de façon concertée et complémentaire en évitant les duplications.

36. Le suivi des recommandations formulées à l'issue des missions d'observation sera également intensifié, à la fois par une prise en compte systématique de ses conclusions dans le cadre du monitoring de la démocratie locale et régionale et par un dialogue accru avec le Comité des Ministres de l'Organisation et les Etats membres.

37. Afin de rendre les missions d'observation plus performantes, le Congrès développera son programme de formation des membres à l'observation des élections. Ces formations pourront porter sur des aspects spécifiques de la mission d'observation.

#### **d) La participation des citoyens**

38. La qualité de la démocratie passe également par la confiance des citoyens dans leurs institutions et par leur participation au processus démocratique. Les collectivités locales, le niveau le plus proche des citoyens, sont les mieux placées pour engager une action positive et favoriser la démocratie participative.

39. L'implication des citoyens et le développement du dialogue avec leurs élus doivent être intégrés à tous les niveaux de la gouvernance. Ce dialogue doit associer tous les résidents sans exception, notamment les groupes qui se sentent exclus aujourd'hui – les jeunes, les migrants, les résidents étrangers, les minorités, les Roms, etc. - au bénéfice de la majorité et de la minorité de la population.

40. Le Congrès compte, avec l'aide de différents partenaires et de la société civile, contribuer à développer les initiatives locales et régionales pour une plus grande participation de l'ensemble des citoyens. A cet égard, il continuera à promouvoir la Semaine européenne de la démocratie locale, qui sensibilise les citoyens à la démocratie participative dans un nombre croissant de villes et de régions d'Europe. Il renforcera l'implication des villes et des associations et développera les interactions avec d'autres programmes tels que le programme « Une Europe pour les Citoyens » de l'Union Européenne.

41. L'action du Congrès favorisera, par ailleurs, le dialogue interculturel et interreligieux et l'élaboration de politiques interculturelles par les municipalités. Pour développer la citoyenneté active, le Congrès soutiendra des activités d'éducation à la citoyenneté démocratique et d'éducation aux droits de l'homme.

## **II. Relever les nouveaux défis posés par la crise économique et financière**

42. L'adaptation du Congrès au changement s'est inscrite dans un contexte européen marqué depuis 2008 par une crise économique et financière particulièrement grave. La crise de la dette qui affecte la plupart des Etats européens, les crédits toxiques et les politiques d'austérité budgétaires ont des répercussions sur les collectivités territoriales. Ils mènent en particulier à des arbitrages budgétaires qui risquent d'affecter la capacité des collectivités à remplir leurs missions auprès des citoyens. Les premiers menacés sont les budgets sociaux et l'aide aux populations les plus vulnérables.

43. Cette crise affecte également la vie politique – méfiance à l'égard des responsables politiques, montée de l'abstention aux élections, désaffection par rapport à la vie publique, repli identitaire, montée du populisme.

44. Mais la crise offre aussi l'opportunité de s'interroger sur les modèles et fonctionnements en vigueur et impose de trouver des réponses nouvelles aux défis posés.

45. Une façon de soutenir l'autonomie locale et d'aider les autorités locales et régionales à faire face aux nouveaux défis, est d'assurer le développement durable ainsi que la modernisation sociale et économique des sociétés, en particulier dans le domaine des énergies nouvelles, la communication de l'information, les technologies vertes et l'environnement.

46. Dans le cadre de son approche ambitieuse et volontariste s'agissant de ses futures priorités, le Congrès se concentrera tout particulièrement sur l'évaluation des mesures prises par les Etats membres pour surmonter les répercussions de la crise de la dette, à savoir déterminer si ces mesures sont conformes à la « Charte européenne de l'autonomie locale » et au « Cadre de référence du Conseil de l'Europe pour la démocratie régionale » et si une répartition équitable des charges financières entre les échelons administratifs selon le principe de proportionnalité est garantie.

**a) Répondre aux menaces sur les finances des collectivités territoriales**

47. En période de crise économique, les arbitrages budgétaires sont difficiles et la tentation est grande pour les Etats de revoir la répartition des ressources au détriment des collectivités territoriales. Dans le cadre de ses compétences statutaires, le Congrès doit accorder une attention particulière à la consolidation des ressources allouées aux autorités locales et régionales, afin de contrecarrer les effets négatifs de la crise et de faire reconnaître le rôle essentiel de ces autorités pour la démocratie.

48. Le Congrès continuera à promouvoir un financement adéquat de leurs missions et à soutenir un partage et une redistribution équitables des fonds, tant d'origine nationale qu'internationale, garantissant ainsi que les budgets leur permettent de continuer à remplir leurs fonctions en matière de prestation de services aux citoyens.

49. Le Congrès se penchera également sur la décentralisation financière et budgétaire, l'autonomie décisionnelle et les moyens de permettre l'utilisation la plus optimale des ressources locales.

50. Il contribuera à promouvoir la solidarité entre collectivités au sein d'un même pays ou entre différents pays ainsi qu'aux différents échelons de la gouvernance, afin de leur permettre de trouver des réponses communes, notamment pour faire face à leurs dettes et au problème des prêts/crédits toxiques.

**b) Contribuer à la réflexion sur les réformes des collectivités territoriales**

51. Dans de nombreux Etats membres du Conseil de l'Europe, la crise a accéléré la volonté de réformer et de restructurer les différents niveaux de pouvoirs locaux et régionaux. Si ces réformes peuvent dans certains cas s'avérer nécessaires ou utiles, elles doivent toujours se faire pour le bien des citoyens et dans le respect des engagements pris par les Etats dans le cadre de la Charte européenne de l'autonomie locale.

52. Le Congrès veillera à ce que la réforme et la restructuration des collectivités locales soient menées en consultation et en dialogue avec les associations nationales, conformément à la Charte et au Cadre de référence pour la démocratie régionale, et que celles-ci visent à renforcer la démocratie locale et régionale, non à l'affaiblir.

53. Le Congrès engagera une réflexion sur le rôle des pouvoirs locaux intermédiaires, l'évolution de la régionalisation et les réformes des différents niveaux de la gouvernance territoriale.

**c) Promouvoir la bonne Gouvernance**

54. En réponse aux défis multiples de la crise économique et financière, le Congrès soutient toutes les initiatives favorisant la bonne gouvernance, qui s'appuient notamment sur une gestion transparente des biens publics. C'est dans cet esprit qu'il continuera à soutenir la mise en place d'organes de contrôle administratif et financier (tels que les médiateurs et Cour des comptes territoriales).

55. Les exemples de bonnes pratiques de fonctionnement et de gestion des institutions locales et régionales qui auront été identifiés, pourront être partagés avec les autorités nationales, locales et régionales intéressées.



#### **d) Favoriser l'inclusion sociale**

56. Les autorités locales et régionales ont une grande responsabilité dans le respect des droits fondamentaux de leurs citoyens. Cette protection est particulièrement nécessaire pour les populations plus vulnérables, qui exigent une plus grande attention et plus d'efforts. Elle est d'autant plus cruciale dans une conjoncture économique difficile, qui impose de sévères restrictions budgétaires et provoque des réactions de repli et de rejet chez une partie des citoyens.

57. La crise financière et économique risque également de contribuer à accroître l'exode rural et à intensifier les problèmes liés au développement incontrôlé des villes. Le Congrès soutiendra une approche équilibrée dans le développement de nos sociétés, en promouvant, d'une part, le dynamisme des régions rurales et, d'autre part, la création des conditions nécessaires à l'intégration sociale des nouvelles populations urbaines.

58. La volonté et la détermination des élus locaux et régionaux à développer ou maintenir de bonnes conditions pour l'intégration de ses populations fragilisées, dont, entre autres, les Roms et gens du voyage, sera également soutenue et accompagnée par le Congrès.

59. C'est dans cet esprit que le Congrès a lancé une Alliance européenne des Villes et des Régions pour l'inclusion des Roms, dont le but est de constituer un cadre de coopération et d'échange pour aider les villes et les régions à renforcer leur capacité, à mettre en œuvre des politiques d'inclusion efficaces et à bâtir une compréhension commune sur le terrain.

60. En 2013–2016, l'Alliance mènera une série d'activités thématiques et transversales soutenues par le Congrès et ses partenaires, dont le Représentant Spécial du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe pour les questions relatives aux Roms, et destinées à répondre sur le terrain aux besoins prioritaires de ses membres. Cette action sera relayée sur le plan politique, par le biais de résolutions destinées aux autorités locales et régionales et de recommandations aux gouvernements nationaux.

61. Le Congrès continuera également à apporter une contribution active aux Campagnes et actions du Conseil de l'Europe notamment contre les violences sexuelles à l'égard des enfants, le trafic d'êtres humains ou en faveur de l'intégration des personnes handicapées.

#### **e) Renforcer la capacité des élus à agir de façon intègre et à lutter contre la corruption au niveau local et régional**

62. En agissant comme un révélateur, la crise économique a fait émerger l'aspiration des populations à plus de transparence et d'intégrité chez les acteurs politiques et dans les administrations qu'ils dirigent. Elle a ainsi rendu d'autant plus nécessaire la volonté des élus territoriaux d'adopter un comportement éthique et de lutter contre la corruption.

63. La Conférence de Messine (Italie) organisée par le Congrès en 2010, a confirmé les risques auxquels les autorités locales et régionales sont confrontées dans l'accomplissement de leurs responsabilités et a souligné l'importance de combattre la corruption au niveau local. Dans la foulée, le Congrès a lancé une série d'analyses et d'études sur ce thème.

64. En 2013-2016, le Congrès passera à la phase opérationnelle de cette activité - menée avec le Comité des Régions de l'Union européenne - sur l'intégrité et la corruption au niveau local et régional.

65. Le Congrès développera des actions de terrain, en prenant en considération les résultats des analyses effectuées, en particulier l'enquête qu'il a menée sur les bonnes pratiques pour promouvoir la transparence au niveau local et régional.

66. Dans cette activité, le Congrès adoptera une approche transversale et impliquera d'autres organisations internationales - telles que l'OCDE - ainsi que des entités spécialisées du Conseil de l'Europe - le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) - et de la Commission européenne - l'Office de lutte anti-fraude (OLAF).

### **III. Développer la coopération et les partenariats**

67. Avec sa réforme, le Congrès a entrepris de renforcer ses partenariats et de développer de nouvelles formes de coopération et d'action directement liées à ses compétences statutaires. Dans ce nouveau positionnement, plus ciblé et plus concret, le Congrès s'appuiera sur ses membres et les possibilités de travail entre pairs qu'ils offrent. Il tentera de répondre de manière pratique aux problèmes spécifiques ou transversaux identifiés au cours des activités de monitoring et d'observation des élections.

68. Il accompagnera également les programmes et plans d'action développés par le Conseil de l'Europe, en y contribuant par un volet d'activités spécifiques relatif à la démocratie locale et régionale.

69. Il s'attachera enfin à la coopération transfrontalière et interrégionale et au soutien à la réforme et au processus démocratiques dans les pays de la rive sud de la Méditerranée et du Partenariat oriental, dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des pays voisins et tâchera de lever des fonds spéciaux pour ces activités.

#### **a) Une coopération ciblée**

70. Les autorités locales et régionales sont des acteurs politiques majeurs et jouent un rôle clé dans les systèmes politiques démocratiques. Leurs élus doivent agir comme des facilitateurs de la démocratie au sein de leurs territoires. L'action du Congrès portera donc principalement sur la qualité de la gouvernance locale et la consolidation des réformes dans ce domaine, l'amélioration des capacités de leadership des élus locaux ainsi que leur aptitude à engager un dialogue constructif avec leurs autorités centrales et les citoyens.

71. Le Congrès travaillera en étroite coopération avec les différentes entités du Conseil de l'Europe dans le cadre des programmes et plans d'action menés à l'échelle de l'Organisation.

72. Ces programmes seront développés notamment vers certains Etats membres tels que l'Ukraine, la Moldova et les pays du Caucase du sud et des Balkans.

#### **b) La démocratie locale et régionale au voisinage de l'Europe**

73. Le Congrès a adopté, lors de sa 23e session, une Résolution et une Recommandation sur « Les changements en cours dans les pays arabes – une chance pour la démocratie locale et régionale » ainsi qu'une Résolution sur la « Nouvelle politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines : rôle du Congrès ». Ces textes examinent sous différents angles la manière dont le Congrès peut contribuer au développement de la démocratie locale et régionale dans les pays de la rive sud de la Méditerranée, en particulier le Maroc et la Tunisie. Le Congrès s'y engage en particulier à prendre les mesures administratives et réglementaires nécessaires pour pouvoir adopter un statut de « partenaire pour la démocratie locale » à offrir aux élus des collectivités locales des pays voisins.

74. Sur la base de ces textes et du dialogue engagé avec ces pays, le Congrès proposera des activités visant à promouvoir notamment les principes consacrés dans la Charte européenne de l'autonomie locale et dans le Cadre de référence pour la démocratie régionale. Des ressources budgétaires extraordinaires devront être rendues disponibles pour mener ces activités.

#### **c) La coopération interterritoriale**

75. Le Congrès œuvre depuis de nombreuses années en faveur de la coopération transfrontalière et interrégionale. Le Séminaire sur la coopération transfrontalière, organisé en mai 2012 à Innsbruck, a dessiné les orientations pour le cadre futur de ses activités dans ce domaine.

76. Dans le suivi du séminaire, la Commission de la gouvernance préparera en 2013 un rapport sur la coopération transfrontalière et le renforcement des capacités, le partage des

connaissances et la mise en réseau. Ce rapport permettra, lui aussi, de tracer les lignes des activités futures.

77. Le Congrès continuera à promouvoir la mise en œuvre de la Convention-cadre européenne de 1980 sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales et de ses protocoles additionnels, notamment le protocole No 3, qui ouvre la voie à la coopération transfrontalière entre les collectivités de l'Union européenne et non-UE. Il poursuivra également sa réflexion dans ce domaine avec le Comité des Régions de l'Union Européenne, avec lequel il poursuit une coopération active.

78. Le Congrès continuera à contribuer au développement des différentes formes de coopération inter territoriales.

#### **d) La coopération avec l'Union Européenne**

79. Le Conseil de l'Europe a intensifié depuis plusieurs années sa coopération avec l'Union Européenne, notamment par le biais de projets joints et de programmes communs. Le Congrès s'inscrit dans cette dynamique afin d'y ajouter une dimension de démocratie et de gouvernance locales et régionales.

80. Le Congrès continuera à tenir des échanges réguliers et à organiser des activités communes avec le Comité des Régions dans le cadre de sa Résolution statutaire, du Mémorandum d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne et de la version révisée de l'accord de coopération avec le Comité des Régions signé en 2009. La coopération sera basée sur la réciprocité et la complémentarité et cherchera à optimiser les efforts, assurer l'efficacité et éviter les duplications

81. Les deux institutions coordonneront leurs positions respectives et travailleront en synergie sur les questions d'intérêt commun, avec pour objectif principal de faire progresser la démocratie locale et régionale. Leur coopération portera en particulier sur l'observation des élections locales et régionales et le renforcement de l'Etat de droit et la lutte contre la corruption à l'échelle des collectivités territoriales. Le Congrès donnera de la visibilité à son partenariat avec le Comité des régions et cherchera à accroître l'impact de leurs actions communes.

82. Le Congrès jouera également un rôle actif au sein de la Conférence des Pouvoirs Locaux et Régionaux pour le Partenariat oriental (CORLEAP), dans lequel le Congrès détient le statut d'observateur. Sur la coopération euro-méditerranéenne, le Congrès participera à l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne régionale et locale (ARLEM) organisée par le Comité des Régions.

83. Finalement, en s'appuyant sur l'expertise de l'Agence des Droits Fondamentaux de l'Union européenne dans le domaine des analyses, des enquêtes et des questionnaires, le Congrès approfondira notamment son travail sur les indicateurs destinés à servir d'outils aux élus qui souhaitent mener des politiques véritablement respectueuses des droits de l'homme.

## **Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe**

### **La voix des villes et des régions en Europe**

Le Congrès est une assemblée politique composée de 636 élus - maires, gouverneurs, conseillers, etc. - représentant plus de 200 000 collectivités territoriales dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.

- *Il agit comme porte-parole des élus locaux et régionaux en Europe.*

Le Congrès promeut la décentralisation par le transfert de compétences politiques et de moyens financiers aux villes et aux régions.

- *Il s'assure que les décisions politiques sont prises au plus près des citoyens.*

Le Congrès garantit la participation citoyenne et favorise une perception positive des identités locales.

- *Il milite pour une démocratie de terrain vivante dans un monde de plus en plus globalisé.*

Le Congrès renforce la démocratie territoriale grâce au suivi permanent de la bonne application de la Charte européenne de l'autonomie locale, et grâce à l'observation des élections locales et régionales et à ses recommandations aux gouvernements des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.

- *Il défend l'autonomie territoriale, la démocratie et les droits de l'homme au niveau local.*



**Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe**  
Avenue de l'Europe – 67075 Strasbourg Cedex France  
Tel : + 33 (0)3 88 41 21 10 – [congress.web@coe.int](mailto:congress.web@coe.int) – [www.coe.int/congress](http://www.coe.int/congress)